

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIV

LEVIS — MARS 1928

No 3

NOTES SUR DENIS RIVERIN
(Suite)

Seigneur de partie de Matane

Le 20 septembre 1702, Marie Marsollet, veuve de Mathieu Damours des Chauffours, vendait à Jean Morin dit Ducharme, Jacques Morin dit Bonsecours et Jacques Morin dit Beauséjour, frères, habitants de la Baie des Chaleurs, la moitié du fief et seigneurie de Matane pour la somme de six cents livres.

L'acte de vente en question fut reçu le même jour par le notaire Florent de la Cetière.

Le même jour, 20 septembre 1702, les dits Jean Morin dit Bonsecours et Jacques Morin dit Beauséjour comparaissaient devant le même notaire Florent de la Cetière et déclaraient qu'ils n'avaient fait l'achat de la moitié de la seigneurie de Matane " que pour faire plaisir au sieur Denis Riverin " et, en conséquence, se démettaient du dit achat en faveur du dit sieur Riverin lequel devait demeurer le vrai propriétaire et acquéreur de la moitié de seigneurie achetée par eux.

Le 25 septembre 1702, Denis Riverin formait une société avec Augustin Le Gardeur de Courtemanche, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour l'exploitation de la seigneurie de Matane.

On trouvera tous les renseignements sur les conditions de cette société dans un acte de Florent de la Cetière du 25 septembre 1702.

La société formée entre Denis Riverin et Augustin Le Gardeur de Courtemanche n'ayant pas produit les fruits que les associés en attendaient, le 9 novembre 1708, M. Denis Riverin, représenté par Charles Macart et Augustin Le Gardeur de Courtemanche, remettait la seigneurie de Matane à Marie Marsollet, veuve de Mathieu Damours.

On trouvera tous les renseignements sur cette transaction dans un acte du notaire Louis Chambalon du 9 novembre 1708.

Délégué en France

En 1702, M. Riverin était délégué en France pour surveiller les intérêts des habitants au sujet du commerce du castor. Il y resta jusqu'à sa mort.

Mémoire sur l'état des affaires de la colonie du Canada

Le 18 février 1703, M. Riverin présentait au comte de Pontchartrain son premier mémoire en sa qualité de délégué du commerce de la colonie de la Nouvelle-France.

Il terminait ainsi ce mémoire trop long pour être publié ici :

“ Par le commerce on fournira au pays de très beaux mâts et en telle quantité que Sa Majesté pourra désirer, des bordages, des planches, des bois de construction, du brai, du goldron, des chanvres ; on pourra même construire des vaisseaux sur les lieux, on y trouvera des blés, des farines, des pois et d'autres légumes en abondance, des huiles de baleine, de marsouins, de veaux marins et de morue. On y fait la pêche des morues, des saumons, des harengs et des anguilles ; on y trouve des cuirs de marsouins et des veaux marins, outre ceux des bœufs ; on y fera dans la suite des laines et on y découvrira des mines. Tous ces effets et plusieurs autres qu'il

serait trop long de détailler joints aux castors, originaux, martres, loutres et autres pelleteries dont il y aura toujours une très grande quantité feront avec un peu de temps la matière d'un grand commerce que la France a jusqu'à présent été obligée de faire en partie chez les étrangers (1)."

Mémoire sur les congés de faire la traite de pelleteries chez les nations sauvages de Canada

Deux mois plus tard, le 12 avril 1703, M. Riverin présentait un autre mémoire à M. de Pontchartrain " sur les congés de faire la traite de pelleteries chez les nations sauvages de Canada."

Ce mémoire se trouve également aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec.

Une réponse du sieur de Lino

Aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec on a copie d'un long mémoire de M. de Lino intitulé " Responce du sieur de Lino, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, ci-devant député de la colonie, en France, au mémoire envoyé par M. Riverin, aussy conseiller au Conseil Souverain, présentement député pour la dite colonie en France, qui commence par vente des castors de 1700, 1701, 1702 et 1703 tant en France qu'en Hollande."

Raisons du mauvais état des affaires de la colonie du Canada

Le 27 janvier 1705, M. Riverin soumettait un autre mémoire au ministre qu'il intitulait " Raisons du mauvais état des affaires de la colonie du Canada." Pour lui il y avait cinq principales raisons du mauvais état des affaires :

(1) Ce mémoire de M. Riverin se trouve aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec.

1° La quantité excessive des castors comparée à la vente désavantageuse et modique.

2° Le peu de produit de la ferme du Roi par rapport à ce que la colonie en paye.

3° Le commerce du Nord.

4° Le commerce du Détroit.

5° La flatteuse idée qu'on a donnée des affaires de la colonie dans le temps qu'elles étaient déjà ruinées.

Le mémoire très documenté et habilement rédigé de M. Riverin vaut la peine d'être lu. Nous ne pouvons le donner ici à cause de sa longueur mais on peut le consulter aux Archives du Canada, à Ottawa, ou aux Archives de la province de Québec.

Mémoire sur l'état présent des affaires de la Compagnie de la colonie du Canada

Ce mémoire de M. Riverin, non daté, est certainement de 1705 comme le laisse entendre le texte. On peut pareillement le consulter aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec.

Chefs concernant le Canada pour l'année 1707

A la date du 11 avril 1707, nous avons un autre mémoire intitulé "Chefs concernant le Canada pour 1707" où il traite au long les traites du fort Frontenac, du Détroit, de Kegaska, de Tadoussac et de la baie du Nord ou d'Hudson.

Ce mémoire se trouve aussi aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec.

Lieutenant général de la Prévôté de Québec

Le 17 janvier 1710, M. Riverin était nommé lieutenant général de la Prévôté de Québec. Ses lettres de provisions ne furent jamais enregistrées ni même présentées au Conseil Supérieur. Il vivait en France depuis près de huit ans lorsqu'il obtint cette charge et il ne la prit que pour en retirer les émoluments puisque, le 5

mai 1710, le roi nommait le sieur Paul Dupuy de Lislois pour faire les fonctions de lieutenant général de la Prévôté de Québec " en l'absence du sieur Riverin. " Et, un peu plus tard, le roi décidait que " M. Riverin, ne pouvant être en même temps en France pour y faire ses fonctions de la députation, et au Canada pour se faire recevoir en la dite qualité de lieutenant général, devait, en considération de ce service, être payé de ses appointements de la dite charge par le fermier du Domaine d'Occident. "

Une proposition de M. de Vaudreuil

La note suivante nous apprend qu'en 1715, M. de Vaudreuil proposa de donner un successeur à M. Riverin comme lieutenant général de la Prévôté de Québec. Cette note est de février 1716 :

" La lieutenance générale de Québec n'est exercée que par une commission depuis dix ans que le Sr Riverin qui en est pourvu, est en France ; comme on assure qu'il ne veut pas retourner en Canada et qu'il n'est pas juste qu'il jouisse des gages d'une charge dont il n'a jamais fait les fonctions, le marquis de Vaudreuil propose en cas que le dit sieur Riverin ne retourne pas en Canada le Sr de Lotbinière, conseiller au conseil supérieur de Québec ; il est fort estimé dans le pays et très capable de remplir la charge du dit Sr Riverin, que le père et le grand-père du dit Sr de Lotbinière ont exercée pendant soixante ans.

" Supposé que le Sr Riverin retourne en Canada, le marquis de Vaudreuil propose le dit Sr de Lotbinière pour la lieutenance générale de Montréal vacante par la mort du Sr Deschambault (1). "

Lettre de M. Riverin au ministre (9 avril 1716)

Monseigneur,

Comme député de la colonie du Canada, je me trouve obligé d'écrire cette lettre à Votre Altesse Sérénissi-

(1) Archives de la province de Québec.

me et de la supplier très humblement de ne la point renvoyer à M. de Vaudreuil ni à M. Raudot, mais bien à quelqu'un en qui Votre Altesse Sérénissime prenne confiance. Il s'agit de la ruine totale de cette pauvre et malheureuse colonie qui est tout à fait certaine si V. A. S. laisse ces Messieurs-là les maîtres d'arranger les affaires comme ils le jugeront à propos. Tout le monde sait que le premier est entièrement gouverné par sa femme qui est née en Canada, qu'il a une famille très pauvre avec un nombre considérable d'enfants et avec cela d'une avidité insatiable, et que l'autre, aussi bien que son père, qui sont nés sans biens, ont été rappelés sur les plaintes générales qui ont été faites par tout le peuple de cette colonie, après les avoir tous versées, s'être enrichis, et avoir fait chasser et déserté de ce pays presque tous les principaux qui ont voulu leur résister, on ne s'attendait pas, Monseigneur, après les mémoires qui avaient été donnés au Roi que M. de Pontchartrain qui soutenait ces deux Messieurs à cause de sa parenté avec eux, leur confierait le détail des affaires de ce pays, et il ne l'a fait que pour se venger de ces malheureux peuples qui gémissent journellement et qui ont mis toute leur confiance en Dieu. J'espère que leurs prières dans un aussi saint temps que celui-ci seront bien reçues devant Notre Seigneur et qu'il inspirera à V. A. de prendre connaissance elle-même de ce qui regarde cette colonie, après avoir chargé quelqu'un de Messieurs du Conseil d'examiner les mémoires que je suis en état de donner et de m'entendre. Si Votre Altesse voulait bien commettre M. de Bonrepans pour cela, il sait les soins que feu Mrs Colbert et de Seignelay se sont donnés pour l'établissement de cette colonie, sa dévotion et sa piété l'engageront de m'écouter avec douceur, et sa pénétration et sa grande capacité le mettront bien vite au fait de ce que j'ai à proposer pour le bien et l'avantage de cette colonie, afin d'en informer ensuite V. Altesse Sérénissime. Elle peut juger elle-même d'avance si je suis au fait des affaires de cette colonie. J'y ai été envoyé il y a plus de quarante ans par feu M. Colbert comme secrétaire de l'intendant qui était son parent. Je fus renvoyé 3 ans

après à ce ministre pour lui rendre compte de l'état de ce pays. J'y retournai chargé de ses ordres et j'y ai fait 12 voyages de même sous le ministère de M. de Seignelay et de M. le chancelier de Pontchartrain. Enfin on a jugé à propos de m'arrêter ici où je suis député de la colonie depuis 15 ans. On m'a fait conseiller du Conseil Supérieur de ce pays en l'année 1698, et ensuite lieutenant général le 5 mai 1710. M. de Seignelay et M. le chancelier Pontchartrain se sont toujours servis de moi, dans le temps qu'on a travaillé aux affaires de ce pays, j'ai travaillé conjointement avec les commis des bureaux qui en rendaient compte, et feu M. de la Touche, dont la réputation est venue jusqu'à la connaissance de Votre Altesse, m'a toujours honoré de sa confiance et de son estime particulière comme j'en ai la preuve en main, et tant qu'il a vécu, M. de Pontchartrain, qui respectait sa capacité, sa probité et son désintéressement, n'a osé changer la forme du gouvernement de cette colonie, mais, après sa mort, animé par M. Raudot, ils ont travaillé à la ruine entière de cette colonie, quoiqu'on leur ait suffisamment fait sentir de quelle importance elle est à l'État, et le peu qu'elle serait à charge en prenant les précautions qui conviendront. Les Gouverneurs Généraux qui ont précédé M. de Vaudreuil et particulièrement Mrs de Denonville et de Callieres, en ont soutenu la dignité avec éclat, et se sont fait respecter des Gouverneurs Généraux Anglais, et des chefs des nations sauvages qui sont à craindre, ils n'ont point eu en vue le commerce, ni le gain sordide, ils avaient beaucoup d'élévation ; mais à présent tout est avili et ce n'est plus qu'une femme qui règne tant présente qu'absente. Je n'ai pu, Monseigneur, résister aux mouvements qui m'ont porté à écrire cette lettre, la place que j'occupe, l'âge avancé où je me trouve, le compte que je dois rendre un jour à Dieu de mes actions, et l'espérance que j'ai qu'un aussi grand prince que Votre Altesse pourra remédier aux maux de cette colonie en voyant les mémoires que je suis en état de donner, m'y ont tout à fait déterminé.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, de Votre Altesse Sérénissime, le très humble et très soumis serviteur.

Riverin, député de Canada à Paris (1).

Mémoire de M. Riverin au comte de Toulouse (12 mai 1716)

Monseigneur,

Il paraît par la dépêche de Monseigneur de Pontchartrain du vingt trois mai mil sept cent onze à M. Raudot, intendant, que le sieur Riverin a été nommé député le vingt-sept octobre mil sept cent deux et qu'il a été payé de ses appointements à raison de six mille livres par an ainsi qu'il était porté par la délibération des habitants, et il était alors conseiller au conseil Souverain du pays.

Il paraît en second lieu par un acte d'assemblée générale des habitants du 12 octobre 1706 qu'étant très satisfaits des soins que le dit sieur Riverin s'est donnés pour les affaires de la colonie depuis qu'il est son député en France, il a été arrêté que le sieur Duplessis leur agent et directeur général dans le pays lui passera procuration générale au nom de la colonie pour continuer sa députation et qu'à l'égard de ses appointements comme la Compagnie n'a aucun fonds pour cela, l'assemblée des intéressés se remet à ce que Monseigneur de Pontchartrain voudra régler sur les dits appointements et sur le fonds sur lequel ils seront pris.

Il paraît en troisième lieu, par le mémoire de Sa Majesté du 7 juillet 1711 que le Sr Riverin est député de Canada en France, qu'en cette qualité il a travaillé très-utilement ; que sur certaines contestations entre les habitants du pays et lui au sujet de ses appointements Sa Majesté les a réglées à 3000 l. par an à compter depuis le dix sept octobre mil sept cent six, que d'ailleurs il n'a rien reçu de la colonie et que c'est mal à propos qu'on lui a demandé compte et que sur la demande qu'il a faite de repasser en Canada ayant été reconnu que sa présen-

(1) Archives de la province de Québec.

ce était encore nécessaire en France, l'intention de sa Majesté qu'il y restât et qu'il continuât de prendre soin des affaires de la colonie comme par le passé.

Il paraît en quatrième lieu, par l'ordonnance de Sa Majesté du 17 janvier 1710, que le Sr Riverin ayant été fait lieutenant général de la Prévôté de Québec en Canada et ne pouvant être en même temps en France pour y faire ses fonctions de la députation et en Canada pour se faire recevoir en la dite qualité de lieutenant général, Sa Majesté veut qu'en considération de ce service il soit payé de ses appointements de la dite charge par le fermier du domaine d'Occident.

Il paraît, en cinquième lieu, que ce député ayant été obligé pour le plus grand bien des affaires de la colonie de passer une obligation de 50625 l. par ordre de Monsieur Amelot, conseiller d'État, pour être déchargé du prix de la sous-ferme de la marque des chapeaux dont la colonie était chargée par son bail envers le fermier d'Occident, fut obligé de rester en France pour achever et régler plusieurs affaires et entre autres pour faire décharger la colonie et lui-même comme personnellement obligé par la dite obligation que Monsieur Raudot père avait même signée avant son départ pour Canada.

Le député a employé plus de deux ans à solliciter et obtenir l'arrêt de cette décharge qui était absolument nécessaire pour régler et arrêter les comptes importants que la colonie avait depuis longtemps avec le fermier d'Occident et enfin après de longues poursuites il vient d'obtenir l'arrêt du 29 janvier 1716 portant compensation de la somme de 59100 l. entre la colonie et le fermier d'Occident après quoi et quelques autres arrêts que le député sollicite actuellement il est nécessaire de débattre les comptes du fermier d'Occident qui les présente à quoi le député a un notable intérêt et pour être satisfait de ses appointements dont il est en avance pour la colonie comme il croit par le compte qui suit et qui résulte du mémoire de Sa Majesté du 7 juillet 1711 qui règle ses appointements et les autres pièces dont il est parlé dans ce mémoire.

Compte du député de Canada avec les habitants du même pays.

Suivant le susdit mémoire de Sa Majesté, le député a été payé par le Bureau des Castors avant le traité par eux faits avec les sieurs Aubert, Neret et Gayot jusqu'au 17 octobre 1706 sur le pied de 6000 l. par an.

Depuis ce temps-là ses appointements ont été réduits par Sa Majesté à 3000 l. seulement et en conséquence il a tenu compte de la lettre de change mentionnée au susdit mémoire de Sa Majesté pour 2701 l. 3 d. qui appartenait à la colonie.

Et depuis encore les sieurs Dumoulin, Mercier et Cadet, propriétaires par arrêt à la Régie des Castors, ont fourni au député deux de leurs billets montant ensemble à la somme de 14675 l. à quoi montait le produit des 4 par livre d'augmentation sur les 73377 l. pesant de Castors secs reçus à Québec en l'année 1712 dont le député a donné à compter sa quittance double ne faisant qu'une seule et même quittance, l'une pour la colonie et l'autre pour les sieurs Dumoulin, Mercier et Cadet.

En sorte que depuis le traité des dits sieurs Aubert, Neret et Gayot, le député n'a reçu que la somme de 2701 l. 3 d. pour la lettre de change de la colonie, d'une part, et de l'autre part celle de 14675 l. qui était le produit des quatre sols par livre sur la recette de l'année 1712.

Lesquelles deux parties reçues et jointes ensemble montent à la somme de 17376 l. 3 d. qui déduites des 10 années qui sont dues et échues au député depuis le 17 octobre 1706 établi par le susdit mémoire de Sa Majesté jusqu'au 17 octobre 1710 prochain, ainsi qu'il vient d'être dit ce qui se monte à 30000 l. à la dite raison des 3000 l. par an.

Il reste encore dû au député la somme de 12,627 l. 17 d. dont le député a toujours été et est encore en avance pour la colonie quoique chargé de famille et hors de chez-lui, ce qui n'est pas dans les règles de la justice, surtout le député venant de procurer tout nouvellement à la colonie un bénéfice de près de 60,000 l. par ses soins.

Sur quoi le député a l'honneur de supplier très-humblement Son Altesse Sérénissime et nos Seigneurs du

Conseil de Marine de vouloir bien lui rendre justice et en ordonnant que, conformément au susdit mémoire de Sa Majesté il soit retenu sur les premiers produits de l'augmentation de quatre sols par livre de Castors sur des recettes prochaines, comme il a été fait en l'année 1711, la dite somme de 12,625 l. 17 d. dont il sera fourni lettres de change à l'ordinaire pour son parfait paiement et même plus grande somme s'il est jugé à propos par le conseil que le député continue ses fonctions s'agissant encore de quelques arrêts à obtenir et du compte général de la colonie à arrêter et liquider avec le fermier d'Occident depuis tant d'années envers eux de la ferme de Canada, ce qui requiert encore la présence de quelqu'un qui soit au fait de ses affaires.

A Paris, ce 12 mai 1716.

Riverin, député du Canada (1)

P.-G. R.

(La fin dans la prochaine livraison).

LES DISPARUS

L'honorable David-Edward Price — Né à Québec, le 11 mai 1826, du mariage de William Price et de Jane Gray Stewart. Aussitôt ses études terminées, M. Price se mit à l'oeuvre pour continuer et augmenter, si possible, l'exportation des bois canadiens en Angleterre qu'avait commencée son père dès 1810. La maison Price Brothers and Co., sous son énergique direction, devint la plus importante industrie du genre au Canada. M. Price représenta le comté de Chicoutimi et Saguenay à la Chambre d'Assemblée de la province du Canada de 1858 à 1864. Il fit ensuite partie du Conseil législatif de 1864 à 1867. Le 22 mai 1867, il était nommé membre du sénat du Canada pour la division des Laurentides. L'honorable M. Price décéda à Sillery le 22 août 1883.

(1) Archives de la province de Québec.

LES INTERPRETES A MONTREAL SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Nous n'en doutons pas, le nombre des interprètes, à Montréal, sous le régime français fut beaucoup plus grand que celui que nous établissons dans le présent article, lequel ne doit être considéré que comme la base d'une étude future plus élaborée.

Sans parler des religieux et de leurs aides, les rapports entre les Français et les indigènes au XVII^e siècle furent nécessairement fréquents, en sorte que peu de gens n'apprirent pas les rudiments de quelques langues sauvages. Plus encore tous ceux qui se livraient au négoce de la fourrure, ou à l'industrie du voiturage par eau ne pouvaient ignorer l'anglais ou le hollandais, s'ils descendaient du côté de la Nouvelle-Hollande ou de la Nouvelle-Angleterre.

Cet état de chose dura d'autant plus que les naturels du Canada ne parlaient guère d'autres langues que la leur. Le savant suédois Pierre Kalm, qui traversa le Canada en 1749, en fournit une raison plus ou moins acceptable : " Les sauvages, dit-il, étant trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur, les Français sont bien obligés de devenir bi-lingues." On peut imaginer au surplus que la langue française étant trop compliquée, trop nuancée pour des primitifs, ceux-ci n'étaient pas en état de l'acquérir.

Quoi qu'il en soit, auprès des autorités militaires comme auprès des autorités civiles, il y eut toujours, à Montréal, avant 1760, des gens capables de traduire les langues étrangères en français et de ces gens nous allons dire un mot.

Charles Le Moyne—1646. La vie de ce colon, père de la plus illustre des familles canadiennes, est tellement connue qu'il nous suffira de rappeler quelques dates.

Né à Dieppe, en Normandie, en 1624, Le Moyne passa en la Nouvelle-France dans sa jeunesse. Il vécut d'abord aux Trois-Rivières, puis fut mandé à Ville-Marie, en 1646, pour y servir d'interprète. Le 28 mai 1654, il épousait Catherine Thierry, fille adoptive d'Antoine Primot, et originaire de Rouen. Le Moyne rendit de grands services à la

colonie naissante et il se signala en plusieurs circonstances, par sa bravoure.

Lorsqu'il cessa d'être interprète officiel, ce Normand avisé devint négociant et comme il consacra au commerce des aptitudes innées et une volonté opiniâtre, la fortune dut lui sourire.

Cet excellent colon a fourni les plus valeureux Canadiens dont s'enorgueillit notre histoire.

Charles Le Moyne s'éteignit à Montréal en février 1685, âgé de 61 ans.

Thomas Godefroy de Normanville—1648. Arrivé au pays sous l'administration de Champlain, il resta en la Nouvelle-France, lorsque le fondateur de Québec fut forcé de quitter le pays, en 1629, durant l'occupation temporaire du pays par les Anglais.

Ayant vécu plusieurs années chez les sauvages, le sieur de Normanville possédait bien diverses langues des naturels du pays et il est fort possible qu'il ait eu un moment l'idée de se fixer à Montréal et d'y prendre une terre. En tout cas, voici un épisode de sa vie, raconté par Faillon qui nous montre M. de Normanville agissant, à Montréal, en qualité d'interprète :

“Le 18 mai 1648, des Iroquois, qui remplissaient deux canots, ayant traversé le fleuve Saint-Laurent à la vue des colons, allèrent mettre pied à terre dans l'île; et sans faire paraître aucune appréhension, sept ou huit d'entre eux tirèrent droit au Fort, sous prétexte d'un pourparler. M. de Maisonneuve fait aussitôt avancer quelques soldats pour les reconnaître; et dès que ces barbares les ont aperçus, ils font halte et demandent, par signes, à parlementer. Incontinent on leur envoie deux interprètes, Normanville et Charles Le Moyne, qui s'avancent un peu vers eux; et en même temps, trois des Iroquois se détachent des autres, vont les joindre, comme pour leur parler. “Nous n'avons point de guerre avec les Français, disent-ils en les abordant; nous n'en voulons qu'aux Algonquins; ceux-là seulement sont nos ennemis; oublions le passé et renouons la paix entre nous plus fortement que jamais.” Le Moyne et Normanville charmés de cette déclaration, les assurèrent réciproquement de la sincérité de leurs sentiments et du désir qu'avaient les Fran-

çais de vivre avec eux comme avec des frères. Les trois Iroquois dont nous parlons s'étaient ainsi approchés sans armes, afin de mieux tromper les Français. Par cette marque de confiance, Normanville, voulant leur donner, de son côté, le même témoignage, s'avance vers le gros des Iroquois, n'ayant qu'une demi-pique en main, par manière de contenance. Mais Le Moyne, qui se doutait de la fourberie de ces barbares, lui crie aussitôt : " Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres." L'autre, trop confiant envers les Iroquois, à cause de sa tendre affection pour eux, quoique par la suite ils l'aient fait cruellement mourir, ne laissa pas d'aller vers eux. Enfin, comme l'avait craint LeMoyne, lorsque Normanville fut arrivé près des Iroquois, ils se mirent à l'envelopper insensiblement, et avec tant de ruse que, dès qu'il s'aperçut de l'embuscade où il était tombé, il ne lui fut plus possible de se dégager de leurs mains.

" LeMoyne, indigné d'une si lâche et si noire perfidie, couche alors en joue les trois de ces barbares qui se trouvaient auprès de lui, et leur dit qu'il tuera le premier qui osera branler, à moins que Normanville ne revienne. L'un des trois demande aussitôt à LeMoyne qu'il lui permette d'aller le ramener, et, sur la réponse affirmative, il s'éloigne. Mais cet homme ne revenant pas, LeMoyne contraignit les deux autres à marcher devant lui, et les conduisit au Fort (Dollier de Casson, 1647-1648. Cependant M. de Maisonneuve, informé de cette trahison, se transporte, avec quelques soldats, au lieu du pourparler, et fait entendre à Normanville qu'il tâche de s'évader la nuit suivante; son intention était, après que celui-ci serait revenu au Fort, d'envoyer les deux Iroquois... Ce pourparler étant donc ainsi rompu, chacun se retira. Durant la nuit, les Iroquois détenus au Fort entrèrent en conversation avec les Français et demandèrent ce qu'était devenu un des leurs qui avait été pris l'automne précédent. L'interprète, ne voulant pas déclarer qu'il avait péri par le feu des sauvages alliés, s'efforça d'éluder la demande; mais les Iroquois insistant, il leur répartit : " Et vous, dites-nous donc ce que sont devenus le P. Jogues et un Français qui étaient allés confidemment dans votre pays, sous la foi publique ?" Plus rusés qu'ils ne paraissaient l'être, ces Iroquois changèrent alors eux-

mêmes de discours: " Parlons de choses bonnes, répliqua l'un d'eux; vous verrez bientôt à vos portes les plus anciens et les plus considérables de notre pays demander la paix aux Français; et ils amèneront avec eux quelques Hollandais pour marque de leur sincérité parfaite."

" Malgré l'avis que lui avait fait donner M. de Maisonneuve, Normanville ne revint point au Fort durant la nuit, soit qu'il n'en eût pas l'occasion favorable, soit qu'il crût être obligé de garder parole à ces barbares, qui faisaient profession de n'en avoir point. Mais les Iroquois l'ayant ramené eux-mêmes le lendemain, M. de Maisonneuve jugea à propos de mettre en liberté les deux otages et les rendit aux Iroquois (1)."

Thomas de Normanville fut tué par les Iroquois, aux Trois-Rivières, le 19 août 1652, en même temps que le gouverneur de l'endroit, M. Du Plessis.

Dans notre liste des colons de Montréal, parue dans le *Bulletin* de 1927, au no 85, p. 180, nous avons gratifié cet interprète du prénom de Louis, mais nous aurions dû mettre Thomas.

Le nom de Louis Godefroy de Normanville doit cependant rester dans notre liste; toutefois, il faudrait le reporter à 1655, alors que Louis, neveu de feu Thomas, et âgé de seize ans, comparait à Montréal dans un acte du tabellion Jean de Saint-Père en date du 12 décembre 1655.

Ce nom additionnel devrait porter le numéro 359a.

Gilles Trottier (1655-1658) — Parmi les captifs ramenés à Montréal par les Iroquois, en 1655, se trouvaient Mlles Macart, Michel Messier et Gilles Trottier, interprète de Ville-Marie.

Au commencement de février 1658, Gilles Trottier mourut, âgé de 30 ans, et il laissa à l'église par testament, tout ce qu'il avait de biens en Canada (Faillon, H. C. F., II, p. 239 et III, p. 23).

De l'avis de feu Léandre Lamontagne, qui consacra plusieurs années à scruter les documents au sujet de l'origine des colons de la Nouvelle-France, l'interprète Gilles était fils de Jules Trottier et de Catherine Loyseau, des Trois-Ri-

(1) Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, II, pp. 79-81.

vières, et il avait dû venir en la Nouvelle-France avec ses parents, avant 1649.

Ajoutons, qu'en 1659, et il devait en être de même auparavant, un interprète était payé 100 livres ou francs par an, à Ville-Marie. Nous devons ce renseignement à M. O. Lapalice qui l'a recueilli dans les archives de la fabrique Notre-Dame de Montréal.

François Dumas (1666) — Né en 1636, il fut interprète des Iroquois, plutôt dans la région de Québec. Venu probablement au pays avec sa femme, Marguerite Faye, il vécut dans l'île d'Orléans, à partir de 1669.

Nous ne lui voyons aucun lien de parenté avec cet autre François Dumas, qui, en 1666, était âgé de 18 ans et à l'emploi de Nicolas Godé, comme tailleur de pierre.

Jean Quenet (1676) — Originaire de Rouen, il épouse, à Montréal, Étienne Heurtebise, en 1675 et convole en 1718 avec Françoise Cuillierier, veuve de Joseph Trottier des Ruisseaux, seigneur de l'île Perrot.

Quenet servit d'interprète, au tribunal de Montréal, le 14 octobre 1676. Maître chapelier de profession, il devint inspecteur du castor pour la compagnie Oudiette qui possédait un droit sur certaines fourrures jusqu'en 1700. Par la suite, Quenet fut promu contrôleur des fermes du roi, dans le gouvernement de Montréal.

Une langue de terre qui s'avance dans le lac Saint-Louis, non loin du village de la Pointe-Claire, a longtemps porté le nom de Pointe-à-Quenet. Nous en avons parlé au sujet de la légende des *soldats fantômes*, parue dans le *Bulletin* de 1927, p. 454.

Couc dit Lalleur (1677) — Originaire de Cognac, il était soldat lorsqu'il épousa une Algonquine, aux Trois-Rivières, en 1657. Couc apprit les langues sauvages assez tôt, puisqu'il fut interprète aux Trois-Rivières vers 1650. A Montréal, il figure en cette qualité, dans un procès qui occupa le tribunal, le 16 août 1677. Ses enfants vécurent plus avec les aborigènes qu'avec les Français. Deux de ses fils Louis et Michel épousèrent des sauvagesses.

On dit que Nicolas Montour, qui fut seigneur de la Pointe-du-lac, descendait de Couc. Cependant, on ne peut oublier qu'il y avait jadis à Yamachiche et à la Pointe-du-

lac une famille Delpée qui portait aussi le surnom de Montour.

René Cuillerier dit Leveillé (1686) — Né en 1640, à Verron, diocèse d'Angers; il arriva en 1659, engagé pour les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Fait prisonnier par les Iroquois en octobre 1661, en compagnie de plusieurs autres que les barbares tuèrent ou brûlèrent sur place, à Saint-Lambert, Cuillerier fut conduit au village des Onneyouts. Il allait périr sur le bûcher, lorsqu'une Sauvagesse le sauva en l'adoptant. Dix-neuf mois plus tard, Cuillerier prit la fuite et, à travers mille dangers, parvint au fort Orange (Albany) puis à Manhatte (New York). Partant de là en canot, et suivant le littoral, il atteignit le golfe Saint-Laurent. Ensuite, il remonta le fleuve et arriva à Montréal, après un voyage de plusieurs semaines et aussi rempli d'imprévu qu'on peut l'imaginer.

Au mois d'avril 1665, Cuillerier épousait Marie Lucault, puis en 1670, il allait s'établir à Lachine où il construisit en 1675, un magasin fortifié qui porta le nom de fort Cuillerier.

En 1686, Cuillerier fit partie de l'expédition organisée par Henri de Tonty dans le but de parcourir la vallée du Mississipi et de retrouver les restes de Cavelier de La Salle. Il mourut à Lachine vers 1713.

L'abbé Faillon et après lui l'hon. Désiré Girouard ont consacré d'éloquents pages à ce colon dont l'un des descendants, portant le nom de Beaubien, a l'honneur de figurer au nombre des fondateurs de Chicago.

Jacques-Roch La Marque (1686-1688) — Né en 1642, il apparaît dans les documents de Montréal dès l'année 1667. Le 6 février 1668, il épouse à Montréal, Marie Pournain, veuve de Jacques Testard de la Forest.

La Marque fut marchand traiteur et servit d'interprète durant les années ci-dessus indiquées. Il décéda au mois d'août 1705.

André David dit Lajeunesse (1688) — Il est nommé interprète le 31 janvier 1688 dans le procès d'un sauvage qui résidait "au fort de la montagne". Nous n'avons aucun renseignement sur ce colon.

Jean Legras (1677-1705) — Natif de la ville de Caën, il épousa à Montréal, le 8 novembre 1677, Marie-Geneviève Mallet, fille d'un des fameux *Argoulets* de Verdun, localité sise entre Lachine et Montréal. Legras se livra au commerce avec les sauvages, il apprit leur langue et servit d'interprète en diverses circonstances. Au nombre des gendres de Legras, les annales retiennent les noms de Charles de Launay, de Nicolas Guillet de Chaumont et de Jean-François Hertel.

Jean Legras mourut à Montréal en mars 1715.

Charles de Launay (1689) — Né à Québec en 1648, il devint orphelin en bas âge, car son père fut tué par les Iroquois en 1654. De Launay fut sans doute coureur de bois dès sa jeunesse et en 1688 il s'était établi à Montréal. L'année suivante, il est prié d'agir comme interprète. Le 12 décembre 1695, il épousait à Montréal, Marie-Anne Legras. En 1709 de Launay était devenu marchand tanneur, rue Saint-Paul, et c'est chez lui que le célèbre explorateur Daniel de Greysolon, sieur Dulhut, passa les dernières années de son existence.

On sait que Dulhut légua tous ses biens à la famille de Launay, à l'exclusion de ses parents de France et de son frère Claude de Greysolon de la Tourette.

Charles de Launay s'éteignit à Montréal, le 25 février 1737, âgé de 97 ans, déclare l'acte de sépulture, mais nous savons par l'acte de naissance du défunt, qu'il n'avait en réalité, que 89 ans.

Cybar Courault, sieur de la Côte. Né en 1643, originaire d'Angoulême, il semble être venu au pays avec sa femme Marie-Françoise Goupil. Après avoir vécu à Québec (1672) il alla s'établir à Lachine en 1677. Il mourut entre 1694 et 1697. Sa femme Françoise Goupil épousa Julien Bloys, en secondes noces, le 11 août 1704.

Françoise Goupil (1702) — Étant veuve du sieur Courault La Côte, elle fut nommée interprète d'office, dans le curieux procès qu'une Iroquoise intenta le 21 février 1702 et dont nous avons donné les détails dans le *Bulletin* de 1920, pp. 299 et 310.

François Michauville (1703) — Fils de Jean Michel dit Michau et Michauville, il fut baptisé à Québec, le 21 fé-

vrier 1674. Ses parents allèrent demeurer à Cataracoui en 1677, puis revinrent s'établir à Lachine. Lors du massacre de 1689, le père de François et son frère Pierre furent brûlés par les Iroquois.

Le 9 avril 1703, comparait devant le notaire Rimbault, François Michauville, interprète de langue iroquoise, de présent à Montréal. Il signe, d'une belle écriture, une obligation en faveur de Charles de Couagne, marchand.

Robert Poitiers du Buisson (1706-1716) — Il apparaît dans les registres des audiences de 1706, comme faisant à Montréal les fonctions de contrôleur de la marine, mais l'année suivante, il est dit "commis au contrôle de la marine et âgé de 25 ans." Robert Poitiers épouse Marie-Charlotte, fille du négociant Bertrand Arnaud, le 16 août 1707 et, en 1715, nous le voyons agir comme interprète de langues flamande et anglaise.

A la date du 3 mars 1722, Mgr Tanguay a relevé trace de sa présence à l'île Saint-Jean en Acadie.

La famille Poitiers du Buisson, était à Québec en 1672, à Sorel en 1673, ensuite en la Nouvelle-Angleterre, où plusieurs enfants naquirent qui ne furent baptisés que lorsque des prêtres catholiques visitèrent la famille pour ne pas donner l'éveil. Ces Poitiers revinrent habiter Montréal en 1699.

Robert, le sujet de cette notice, était né à Staten Island le 14 décembre 1682 et ne put être baptisé qu'en juin 1683 par un père jésuite du Maryland.

Louis Maray de la Chauvignerie (1708-1719) — Originaire de Saintes, il épouse à Montréal, le 24 janvier 1701, Catherine Joly, née à Québec en 1677, puis, en 1713, Catherine Dagnau Douville.

Un de ses fils Michel qui épousa Marie-Joséphé Rimbault en 1740, fut également interprète.

Thomas de Joncaire (1708-1722) — Né en 1670 et originaire de la Provence, il épouse à Montréal, le 1er mars 1706, Madeleine Le Gay de Beaulieu. Dans un document judiciaire du 3 février 1708, il est dit officier et interprète et il demeurait rue Saint-Paul, côté sud, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Saint-Dizier.

Cet officier qui n'eut jamais plus que le grade de lieutenant dans l'armée, passa une partie de sa vie dans les postes

éloignés. Ce doit être lui qui était commandant au fort de Niagara en 1730. (*B. R. H.*, 1916, p. 261).

Dans un acte d'Adhémar, daté du 24 août 1738, Thomas de Joncaire, "lieutenant pour le service du roi," âgé de 68 ans et qui "était sur son départ pour les pays d'en haut" règle avec sa femme Madeleine Le Gay, la succession de leur fils Louis Romain de Joncaire, sieur de Chabert, cadet à l'aiguillette, dans la compagnie de M. de Noyelle et qui avait été tué dans "la guerre des Renards" en 1735. Suivant le désir du défunt, ses hardes seront données à son frère François-Marie de Joncaire, sieur de Beaulieu. Mais comme celui-ci était absent, ce sont les notaires Le Pallieur et Adhémar qui acceptent les effets pour les remettre au légataire, lorsqu'il se présentera. Thomas de Joncaire mourut avant 1751, nous ne savons où.

Est-ce lui qui aurait été interprète à Québec le 2 novembre 1748, lorsque le gouverneur de la Galissonnière eut une conférence avec les chefs Iroquois? (*B. R. H.*, 1916, p. 347). A cette époque, il aurait eu 78 ans, si Tanguay donne la date exacte de sa naissance.

Quoi qu'il en soit, sa veuve ne décède qu'en 1771, à Repentigny où elle vivait depuis au moins sept ans, ainsi que nous le constatons par un acte de Coron, dressé en 1764.

Joseph Poupart (1714) — Interprète de langue anglaise. Il naquit à Contrecoeur, en 1684, mais alla demeurer avec ses parents à Hill Water, près d'Orange, dans la Nouvelle-Angleterre, entre 1684 et 1708.

Joseph Poupart épousa en premières noces, Marie Perrier, puis il convola avec Catherine Juillet, veuve de Jacques Hussey, natif de la Nouvelle-Angleterre.

Jean Lalande (1714) — Interprète de langue anglaise et flamande. Il avait épousé Elisabeth Perrin, née ou élevée en la Nouvelle-Angleterre et qui fut baptisée à l'âge de 17 ans, étant déjà mariée. (Voir Tanguay, *Dictionnaire*, I, 339 et 493; aussi, *A travers les registres*, p. 105).

J.-B. Morisseau (1720) — Né en 1684, marié à Montréal en 1713, à Suzanne Petit, il fut "interprète du roi, en langue iroquoise" (Voir *B. R. H.*, 1926, p. 592, no 55).

J.-B. Réaume (1725) — Né à Montréal en 1705. Un acte de Raimbault du 25 mai 1725, nous informe qu'alors, Réaume était "interprète du roi à la Baie des Sokis."

Le sieur Réaume épousa à la Pointe-Claire; 1°. le 5 avril 1731, Marie-Louise; 2°. le 31 août 1733, Marie-Anne Chamailard.

Maurice Ménard (1735) — Le 30 août 1735, Maurice Ménard, interprète, engage des gens à Montréal, pour aller à Missilimakinac.

Ce Ménard nous paraît être né aux Trois-Rivières, en 1644, et il aurait épousé une demoiselle Couc-Lefebvre, probablement dans l'Ouest et de la parenté de l'interprète Couc, ci-avant nommé. Il vécut une partie de sa vie à Michillimakinac où il fut l'interprète attitré.

En 1735, il aurait eu 71 ans.

Pierre Gamelin-Maugras (1743) — Le 30 mai 1743, voulant reconnaître de longs et précieux services, le gouverneur Charles de Beauharnois nomme, par ordonnance, le sieur Maugras, négociant, pour lui servir d'interprète en différentes langues sauvages.

Pourvu de cette qualité, "le sieur Maugras n'aura aucun salaire, mais il jouira de tous les honneurs, droits, prérogatives et exemptions attachés à sa charge (1)."

Pierre Gamelin, qui ajouta à son nom celui de sa mère, naquit en 1697. Il épousa, à Montréal, en 1735, Marie Clémence Dufros de la Jemmerays et mourut le 2 juillet 1757.

Une de ses filles épousa Jean-Clément de Sabrevois de Bleury et une autre J. Boucher de la Broquerie.

François Ménard (1753) — Le notaire Hodiesne, le 24 juin 1753, nous fournit ce détail: "François Ménard, interprète des langues étrangères, demeurant ordinairement au Sault-au-Récollet... étant obligé, suivant les ordres de Sa Majesté, de partir actuellement pour les païs d'en haut..." Il avait épousé le 13 août 1736, Marie-Charlotte Ménard et vécut à Montréal jusqu'en 1745, puis, au Sault-au-Récollet et à Saint-Vincent-de-Paul.

Louis Hector Piot de Langloiserie (1754-1756) — Né à Montréal le 3 avril 1695. Il paraît avoir vécu un assez long temps en la Nouvelle-Angleterre. Le 17 juin 1726, la légis-

(1) Massicotte, *Arrêts, Edits, Ordonnances, &c.*, p. 104.

lature de New-York lui accordait le privilège exclusif de la pêche aux marsouins pendant dix ans (*B. R. H.*, 1918, p. 171).

C'est probablement le premier montréalais, sinon le premier Canadien français qui obtint un privilège industriel de nos voisins d'Amérique.

Un acte de Danré de Blanzzy, du 8 juillet 1743, nous apprend qu'alors, Louis-Hector était l'époux d'Éster Bridge. Sans doute, il s'était marié en la Nouvelle-Angleterre.

En 1756, il était à Montréal et ce fut ce Piot de Langloiserie qui servit d'interprète au cours du long et extraordinaire procès de Stobo et de Van Braam, les fameux otages du fort Nécessité où George Washington avait dû capituler devant Coulon de Villiers.

Louis Daveluy dit Larose (1756-58) — Fils de Jean-Paul Daveluy et de Marie-Françoise French, il fut baptisé à Montréal, le 16 août 1730.

Ayant appris l'anglais de sa mère, probablement, il fut interprète en cette langue, notamment dans le procès que subirent à Montréal, le 23 mai 1757, deux saxons, nommés Ball et Aguesson (Hogson ?)

A la fin du 18^e siècle la traite avec les nations sauvages prit un essor tel qu'il fallut établir des comptoirs en diverses parties du continent. A ces comptoirs se forma une langue curieuse, le *Chinook*.

D'après Joseph Tassé, auteur des *Canadiens de l'Ouest* (II, 285) le dialecte *Chinook* fut un patois commercial, "en grande partie composé de mots français *sauvagisés*. Il avait été inventé par nos voyageurs, et les traiteurs canadiens, anglais, écossais et sauvages le parlèrent couramment dans l'Ouest," jusqu'au XIX^e siècle (1).

Par ce détail, en marge de notre article, nous fermons cette première nomenclature des interprètes qui figurent dans les archives judiciaires de Montréal, avant 1760.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Le **Chinook** était analogue à ce **Pidgin English** qui de nos jours est parlé en Chine, par les commerçants et les Orientaux.

LA FAMILLE PRUD'HOMME

*Première génération — Honorable homme Louis
Prud'homme*

Louis Prud'homme est le premier Français de cette famille qui fit souche en Canada. Il était fils de Claude Prud'homme et d'Isabelle Aliomet. Il fut baptisé en 1608 à Pomponne, proche de Lagny sur Marne, île de France. De fait, Pomponne et Lagny ne semblent former qu'une seule ville et ne sont séparées que par une grande route. En quelle année arriva-t-il en Canada? On y constate sa présence en 1641. D'après une tradition conservée dans la famille, Louis Prud'homme arriva au Canada en même temps que Pierre Gadois. Or Pierre Gadois était fixé à Sillery en 1641 et certains écrivains prétendent qu'il était arrivé en Canada en 1636. Quoi qu'il en soit de ces renseignements, il n'y a aucun doute que Louis Prud'homme s'établit au Canada pas plus tard qu'en 1641 et peut-être quelques années avant.

En 1650, il fit un voyage en France pour régler des affaires de succession et recevoir sa part d'héritage. Il revint à Montréal avant le 10 septembre 1650. En effet, à cette dernière date, il donna témoignage à Montréal dans une cause en séparation de corps et de biens, intentée par une femme contre son mari émigré en Canada. Durant son séjour en France en 1650, il rencontra à LaFleche, en Anjou, Louise de Lisle qui s'informa de son mari, Michel Chauvin, émigré au Canada. Il lui apprit que son mari volage s'était remarié en Canada depuis 5 ans.

Le 30 novembre 1650, il épousa, à Montréal, Roberte Gadois, fille de Pierre Gadois et de Louise Mauger. Leur contrat de mariage fut passé le 22 octobre 1650 devant le notaire Jean de Saint-Père et porte les signatures suivantes: Louys Prud-homme, P. Gadoys N. G. (avec paraphe), Charles Dailleboust, Jeanne Mance, Paul de Chomedey, Gilbert Barbier, Lambert Closse, J. de Saint-Père.

Dans ce contrat, M. de Maisonneuve accorde une concession de terre aux futurs époux (*Société Royale du Canada*, 1914, p. 218. Mémoire préparé par E.-Z. Massicotte) et le sieur Gadois donne à sa fille outre la somme de 500 li-

vres un lit complet, 50 aunes de toile, une vache avec son veau, 6 plats, 6 assiettes et un pot d'étain. C'était en ce temps-là un mariage aristocratique et la dot était considérée comme très élevée. A cette époque il fallait un grand courage pour se fixer sur une terre. Il ne se passait pas de jour sans que les colons fussent attaqués par les Iroquois. L'île en était infestée. Les colons ne se rendaient sur leur ferme que par groupe bien armés. Pendant que les autres semailent ou récoltaient, l'un deux, le fusil au bras, faisait bonne garde. N'empêche pas que souvent ils étaient attaqués et étaient obligés de se réfugier au fort. Combien y-a-t-il de familles canadiennes dont l'un des ancêtres n'a pas été scalpé par ces féroces guerriers? Très peu. Chaque maison était garnie de meurtrières et une ordonnance défendait aux habitants de Montréal de sortir de leur maison ou d'ouvrir leur porte, après le coucher du soleil. On rapporte qu'au printemps de 1653, un bateau fut envoyé de Québec de bonne heure au printemps, pour constater s'il restait encore quelqu'un à Montréal, après les attaques de tous les jours, de la part des Iroquois. Le bateau demeura à une distance respectueuse du fort. La garnison le prit pour un bateau iroquois. Les Français de Québec, n'apercevant aucun signe de vie ou de reconnaissance, venir du fort, retournèrent à Québec et annoncèrent qu'il ne restait plus un seul Français dans l'île. Ce ne fut qu'un mois après qu'ils constatèrent leur erreur. Ce passage n'a pas besoin de commentaires. Nos pieux ancêtres sachant que la mort pouvait les frapper à chaque instant, vivaient comme des religieux, communiaient toutes les semaines, se tenant toujours prêts à paraître devant Dieu. Plaise à Dieu que nous imitions ce bel exemple. Deux ans après son mariage, Louis Prud'homme eut occasion de donner une preuve bien éclatante de son sang-froid et de sa valeur, dans une rencontre où il sauva la vie du major Closse, lieutenant de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur et fondateur de Montréal. Le 14 octobre 1652, le major Closse commandait à Montréal, en l'absence de M. de Maisonneuve. Les chiens annoncèrent comme d'habitude la présence d'Iroquois. Closse partit avec un groupe 24 hommes; Louis Prud'homme en faisait partie. Un nommé Baston envoyé en éclaireur

fut surpris par ces sauvages et obligé de se réfugier dans une chétive maison de terre.

Les Iroquois étaient au nombre de 200. Ils essayèrent de cerner Closse et ses hommes et de les empêcher de se réfugier dans cette cabane. "Un brave habitant Louis Prud'homme, voyant le danger, où s'était jeté Baston cria au major de se tenir sur ses gardes. Closse tournant la tête, vit les Iroquois environner la maison et sa troupe. Il donna l'ordre aussitôt de forcer le passage et de se jeter dans la mesure. Cette rencontre eut lieu près de l'église de Notre-Dame de Pitié (dans le jardin attenant). Ce fut leur salut. Ils tuèrent 50 Iroquois et remportèrent une brillante victoire.

La milice canadienne fut organisée en 1663. Elle se composait de 20 escouades comprenant chacune un caporal et 6 soldats. Louis Prud'homme commença par être caporal de la 12^{ème} escouade. On trouve dans cette milice le nom de plusieurs Gadois et Jean Gervaise. Louis Prud'homme fut le premier capitaine de milice à Montréal (Tanguay, verbo Prud'homme). Cette milice servait à protéger les colons contre les Iroquois. Ce fut le commencement de cette héroïque milice canadienne, la gloire de notre race, qui sous d'Iberville écrasa la nation iroquoise et remplit d'épouvante la Nouvelle-Angleterre. Ce fut encore la vaillante milice canadienne qui, à Oswego, remporta la victoire, et qui sur les Plaines d'Abraham fut la dernière à quitter le champ de bataille.

Le 2 mars 1664, Louis Prud'homme fut élu juge de Police. La cour se composait de 5 juges dont Louis Prud'homme était le senior. Voici le procès-verbal de cette élection (*Villemarie*, par Paul Dupuy, p. 159) :

"Le 15 février 1664, M. de Maisonneuve ordonne aux habitants de Villemarie de s'assembler au lieu dit Le Hangard pour y élire 5 Notables dont 4 réunis pourraient juger toutes les matières concernant la police. Ces juges devaient tenir leurs assemblées tous les lundis et M. d'Ailleboust des Musseaux, juge ordinaire de l'île, était chargé d'exécuter les jugements rendus par eux. L'assemblée du Hangard eut lieu le dimanche, 2 mars 1664 et les 5 Notables habitants élus juges de police furent Louis Prud'homme, Jacques Le Moyne, frère de Charles; Gabriel Le Sel dit Leclos, Jacques Picot dit Labrie et Jean Leduc. Tous les 5 acceptèrent et

prêtèrent serment devant M. d'Ailleboust des Musseaux juge civil et criminel de la terre seigneuriale, et devant J.-Bte Migeon, procureur fiscal des seigneurs, avocat au Parlement de Paris."

Le 15 avril 1667, M. d'Ailleboust, pour punir un individu qui avait volé 13 minots de blé à Montréal, s'adjoignit comme assesseurs de la justice six des hommes les plus capables et les plus recommandables du pays, parmi lesquels se trouve Louis Prud'homme. Les ayant assemblés en la chambre de justice, établie au château de Montréal, il condamna de leur avis commun, le voleur à 3 ans de galère de ce pays, à être marqué d'une fleur de lys aux armes du roi, à une amende de 60 livres envers la partie civile et 25 livres envers les seigneurs.

On rapporte que pendant un hiver, l'honorable Louis Prud'homme, en sa qualité de premier capitaine et peut-être aussi de juge de police, fut appelé à remplacer le gouverneur de Montréal, qui était probablement M. d'Ailleboust. Pendant qu'il agissait comme gouverneur interimaire de Montréal il donna une réception au château à la garnison et aux principaux de Villemarie. Le château de Montréal se trouvait près du marché Bonsecours, probablement à l'endroit occupé aujourd'hui par le château Ramezay. La résidence de Louis Prud'homme était au carré Chaboillez. Il possédait là une grande ferme qui s'étendait jusqu'à la côte des Neiges. Le 25 août 1662, Louis Prud'homme reçut une nouvelle concession de terre de 12 arpents du côté de la Montagne. Une petite rivière traversait sa terre, à l'endroit même où se trouve la gare Bonaventure. Il y eut un pont à l'endroit qu'occupe cette gare qui porta longtemps le nom de "Pont de Prud'homme." Le colonel J.-M. Prud'homme a passé sur ce pont plusieurs fois dans sa jeunesse. La résidence de Louis Prud'homme était du côté sud de la rue Notre-Dame (carré Chaboillez) à l'endroit précis occupé par un magasin en pierre dans lequel M. Charles Rodier, fils de l'honorable C.-S. Rodier, tint une épicerie de gros, en société avec un M. Smith. Cette maison était entourée d'une palissade en pieux debout et sa maison était percée de plusieurs meurtrières, pour se protéger contre les Iroquois.

Le 21 novembre 1657, Louis Prud'homme fut élu marguillier avec Jean Gervais et Gilbert Barbier.

Voici le procès-verbal de cette élection: "Le 31 novembre 1657, jour de la Présentation Notre-Dame, les habitants de Montréal se sont assemblés pour procéder à l'eslection des marguilliers de la paroisse du dit lieu et à la pluralité de leurs voix ont esté esleu les sieurs Louis Prud'homme, Jean Gervais et Giles Barbier et ce en la présence de Mre Gabriel Souart Pretre curé de la dite paroisse, et de Monsieur de Maisonneuve, Gouverneur du dit lieu, Signé Basset Gref-fier."

Ce Jean Gervaise devait être le père de Cécile Gervaise qui épousa F.-X. Prud'homme, le fils de Louis Prud'homme.

Ces trois colons s'étaient toujours fait remarquer par leur piété, leurs mérites et leur zèle pour le bien de la colonie.

Ils furent les premiers marguilliers de l'église de Notre-Dame-de-Montréal. Louis Prud'homme mourut à Montréal le 2 juillet 1671.

Il eut sept enfants savoir :

François-Xavier, Paul, Marguerite, Pierre, Catherine, baptisée le 26 mars 1661, Elizabeth, baptisée le 21 septembre 1663 et Jeanne.

Monseigneur Prud'homme se rattache à la lignée de François-Xavier, le fils aîné de Louis Prud'homme.

Encore un mot avant de quitter la première souche de cette famille en Canada. Le titre d'honorable donné à Louis Prud'homme, tout en comportant un brevet de haute estime pour ce colon n'impliquait pas alors la signification plus étendue qu'on lui a donnée depuis. Louis Prud'homme fut surtout honorable par la noblesse de son caractère, sa tendre piété et son attachement à sa patrie adoptive. Doué d'un esprit éclairé et d'un grand sens pratique, il assista au berceau de Villemarie. Appelé par le choix de ses concitoyens et de M. de Maisonneuve à remplir des postes importants, il s'en acquitta à la satisfaction de tous. Cet homme de bien jouit de l'estime et de la confiance de toute la colonie jusqu'à sa mort.

Avant de relater la vie de son fils François-Xavier, il convient de donner quelques notes sur la famille de Roberte Gadois, la première ancêtre maternelle au Canada.

Pierre Gadois

Pierre Gadois, beau-père de Louis Prud'homme, naquit en 1594 à Saint-Martin d'Igé, évêché de Séez, en Perche. Il épousa en 1625 Louise Mauger, née en 1598 à St. Martin du vieux Bellesme, Perche. Il arriva au Canada en même temps que Louis Prud'homme. Son nom apparaît dans des actes publiés dès 1641. Il se fixa tout d'abord à Sillery et se rendit à Villemarie au printemps de 1642. Il retourna à Québec en 1644 et son nom apparaît à un contrat comme témoin. (*Bulletin des R. H.*, mars 1909, p. 86; *Mémoire S. R. C.* 1905, pp. 106-108).

Il revint à Villemarie où il se fixa parmanemment et eut l'honneur d'être le premier habitant de l'île de Montréal.

La superficie des terres concédées à Villemarie était généralement de 30 arpents, mais la plupart des premiers colons augmentèrent par la suite le domaine de leur propriété d'un tiers ou du double. Le prix de vente était pour tous de trois deniers (un liard) de censive par arpent, payable annuellement.

Au début de la colonie, M. de Maisonneuve rédigeait lui-même les contrats de vente.

Voici la formule dont il se sert dans l'acte de concession à Pierre Gadois en date du 4 janvier 1648:

“Nous Paul de Chomedey, Escuyer Sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'isle de Montréal et terres qui en dépendent soubsigné, suyvnt les ordres que nous avons reçues de Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France en la ditte isle de Montréal et Seigneurs d'icelle, afin de donner et despartir les terres et héritages contenus en la ditte isle à ceux lesquels auraient affection de s'y établir et y faire leur demeure ordinaire, afin par ce moyen de procurer l'estendue de la foy dans le pays suyvnt la prière qui nous a esté faite par Pierre Gadois.”

M. E.-Z. Massicotte dans une note publiée dans le *Bulletin des R. H.*, août 1927, p. 485, nous donne les détails suivants sur cette première concession sous la rubrique “Les noms des rues à Montréal.”

“ Environ six ans après la fondation de Montréal, M. de Maisonneuve reçut ordre de concéder des terres, et Pierre

Gadois fut aussitôt favorisé. Voilà pourquoi l'histoire lui accorde le titre honorable de "premier habitant de Montréal." Son contrat de concession date du 4 janvier 1648, et c'est le plus ancien acte notarié des archives de Montréal.

"La terre concédée au sieur Pierre Gadbois avait 360 pieds de front par 3600 pieds de profondeur. De nos jours, elle occuperait l'espace compris entre la rue Saint-Paul au sud et la rue Ontario au nord; entre la rue McGill à l'ouest et la rue Saint-Pierre à l'est. Cette rue, on le sait, fut tracée en 1672 par l'abbé Dollier de Casson et Benigne Basset, arpenteur-notaire, et comme elle occupait une lisière de la terre de Pierre Gadois, nous soumettons que ce fut pour cela qu'elle reçut le nom de Saint-Pierre.

"Après le décès du pionnier Gadois, son bien-fonds passa à ses enfants, et il fut morcelé assez rapidement. Des emplacements furent vendus le long de la rue Saint-Pierre, puis le long de la rue Notre-Dame. En 1692, et après, les PP. Récollets acquirent plusieurs de ces lopins pour en former un rectangle assez vaste où ils eurent couvent, chapelle et jardin.

"Sous le régime anglais, après le décès des derniers Récollets, les autorités anglaises s'emparèrent de l'immeuble et, en 1818, elles l'échangèrent pour l'île Sainte-Hélène, propriété de l'honorable Charles Wm Grant, époux de la dernière baronne Le Moyne de Longueuil.

"L'honorable M. Grant fit subdiviser le terrain et tracer trois rues auxquelles il donna les noms appropriés de Sainte-Hélène, Récollets et Le Moyne."

Soeur Bourgeois dit que Pierre Gadois fut le premier servant de messe à Villemarie (*Bulletin des R. H.*, juillet 1926, p. 408).

Nicolas Godé

Nicolas Godé avait épousé en 1625 Françoise Gadois, soeur de Pierre Gadois. Il était né en 1583 dans la province du Perche. Son nom est mentionné dans le recensement de Montréal en 1641. Il arriva cette année-là, accompagné de son épouse Françoise Gadois, François Godé et Mathurine Godé. Cette famille normande était originaire de Saint-Martin l'Igé, évêché de Séez. Nicolas Godé par sa fille est l'un

des ancêtres des Le Moyne de Montigny. En effet, Mathurine Godé épousa en secondes noces le 12 novembre 1659 Jacques Le Moyne. Ce fut sans doute lui (Nicolas Godé) qui attira à Montréal Pierre Gadois fixé à Québec depuis 1636 au moins. (*Mémoire Société R. C.* 1882 p. 100).

Jean de Saint-Père

Mathurine Godé épousa le 25 septembre 1651 à Montréal Jean de Saint-Père, premier notaire de Montréal. Saint-Père était né en 1618 à Dormell en Gatinois. Il arriva au Canada avant 1647. Le 25 octobre 1657, il fut tué avec Nicolas Godé par les Iroquois. Voici les détails de cette mort tragique tel que consignés par Paul Dupuy dans son étude sur Villemarie :

“Au mois d’octobre 1657, un brave colon de la pointe Saint-Charles, Nicolas Godé, construisait sa maison aidé de son gendre Jean de Saint-Père, et de son serviteur Jacques Noël lorsqu’une trentaine d’Iroquois se présentèrent. Les colons les reçurent en amis, leur donnèrent à manger et n’ayant aucun soupçon, montèrent sur le toit pour continuer leur travail. Les Iroquois tirèrent alors sur eux leurs arquebuses et cette décharge les tua tous. Puis pour rapporter des trophées dans leur tribu, ils arrachèrent la peau de la tête de Nicolas Godé et de Jacques Noël et tranchèrent la tête de Jean de Saint-Père, afin de pouvoir emporter avec eux sa belle chevelure.” Jean de Saint-Père appartenait à la noblesse. Ses armes étaient d’azur à trois fusées d’or, posées en fasces l’une sur l’autre (Tanguay IX).

Avant de continuer la chaîne de sa descendance, il convient de dire un mot de Pierre, son grand-oncle.

Tout ce que nous savons des autres enfants de l’honorable Louis Prud’homme, c’est que Paul entra au séminaire de Québec et se destina à la médecine.

Élizabeth épousa, en 1683, à Montréal, Jacques Cauchois. Jacques Cauchois arrivait alors du golfe du Mexique, où il avait accompagné la Salle et Tonty dans leur fameuse expédition (*Les Tonty*, p. 10, par B. Sulte).

Pierre Prud'homme.

Pierre Prud'homme naquit le 24 mars 1658. Il était le quatrième enfant de l'honorable Louis Prud'homme et de Roberte Gadois. Il partit en 1678 avec Cavelier de la Salle. Tonty, son lieutenant, le P. Noble, Récollet, Jacques Bourdon, sieur d'Autray, André Hénault et Nicolas de la Salle fils de Cavelier. Ce fut l'expédition du Mississipi 1678-1683. L'expédition comprenait 23 blancs, 17 sauvages et 10 sauvagesses. Un jour en février 1682, Pierre Prud'homme, qui n'avait jamais chassé, eut envie de le faire. Il dit en partant: "C'est pour le coup que je vais faire parler de moi." Il y réussit mais d'une façon bien différente de ce qu'il se proposait. M. de la Salle lui recommanda de ne pas trop s'écarter. Le soir, il ne revint pas. Après l'avoir vainement attendu pendant huit jours, la Salle résolut de descendre le fleuve jusqu'à trois lieues du fort. C'était le 24 février 1682. On trouva le feu d'où il venait de partir. Ils le rencontrèrent sur un cajeu qu'il s'était construit pour descendre le fleuve et rejoindre les canots de la Salle. Il raconta qu'il s'était égaré et qu'il y avait 10 jours qu'il n'avait rien mangé.

Le fort où la Salle s'était arrêté, fut appelé depuis "Fort Phud'homme." Il fut toujours attaché à Tonty et fit partie de toutes les expéditions de ce dernier chez les Taensas. Pierre Prud'homme reçut de la Salle une concession de terre au fort St-Louis dans la Lousiana (*Villemarie*, p. LXI). Au retour, la Salle fut obligé de rester quelque temps au fort Prud'homme où il fut bien malade. Jean Michel, chirurgien, lui prodigua ses soins et le saigna à ce fort. Le fort Prud'homme se trouvait sur la rive sud du Mississipi, un peu plus haut que l'endroit où la rivière Ohio (Belle-Rivière) tombe dans le Mississipi (*The aboriginal of America 1906-1911 Minnesota Historical Society*, 1911, p. 27).

En 1700, il portait encore le nom de "Fort Prud'homme" mais on lui substitua ensuite celui de "Fort aux Écores".

Pierre Prud'homme revint en Canada en 1683 et se maria, le 8 février 1688, à Anne Chasle.

Il était armurier de son métier. Il eut huit enfants: Marie-Anne, Elisabeth, Louis baptisé le 18 décembre 1692, un

autre Louis, mort âgé d'un mois, Marie-Catherine, Marie-Josette, Louise, religieuse hospitalière dite Saint-Michel, et Cécile, religieuse dite Saint-Pierre C. N. D. Louis, le troisième enfant né de ce mariage, devint propriétaire en 1746 d'une maison à la Côte-des-Neiges qui a été le sujet de bien des recherches et d'études sérieuses. Cette maison passa de Louis Prud'homme à l'honorable colonel de Longueuil, seigneur de Soulanges. Le chevalier de Bonne de Lesdigières avait épousé la fille de ce Louis Prud'homme. Le chevalier de Lesdigières fut tué au siège de Québec en 1759 et sa veuve épousa en secondes noces l'honorable seigneur de Longueuil. On trouve sur cette maison, une inscription dont le sens, jusqu'à présent, nous échappe.

Le *Bulletin des Recherches Historiques*, décembre 1924, p. 403, a publié une étude sous le titre "Une inscription énigmatique" qui jette néanmoins quelque jour sur ce sujet intéressant.

Deuxième génération—François-Xavier Prud'homme

Il était le fils aîné de l'honorable Louis Prud'homme et de Roberte Gadois. Il fut baptisé à Montréal le 2 décembre 1651 et épousa Cécile Gervaise le 20 novembre 1684. De ce mariage naquirent dix enfants: François, baptisé le 8 décembre 1685; Jean-Baptiste, baptisé le 14 février 1687, marié à Marie-Anne Maurain; Cécile baptisée le 25 février 1689; Cunégonde, baptisée le 26 décembre 1690; Marguerite, baptisée le 31 janvier 1693; Marie, baptisée le 31 janvier 1695; Jeanne, baptisée le 2 avril 1697; Marie-Anne, baptisée le 30 janvier 1699 et décédée le 3 février suivant; Marie-Anne, baptisée le 27 décembre 1699; Élisabeth, baptisée le 24 janvier 1704.

François-Xavier Prud'homme se livra toute sa vie à la culture de l'héritage paternel.

D'après une tradition de famille, il demeura constamment attaché à sa ferme et acquit une grande aisance. Il fit partie de la milice canadienne et devint officier. Il mourut le 22 avril 1741.

Cécile Gervaise était la fille de Jean Gervaise et d'Anne Archambault, de Ste-Geneviève, évêché d'Angers. Elle fut baptisée le 17 septembre 1671. Jean Gervaise arriva en Canada en 1653 et devint marchand, procureur fiscal et juge

intérimaire (*Bulletin des R. H.*, juillet 1926, p. 411; *Villemarie*, Paul Dupuy, LXI).

Troisième génération — François Prud'homme

François Prud'homme, fils aîné de François-Xavier Prud'homme et de Cécile Gervaise, fut baptisé le 8 décembre 1685. Le 17 novembre 1710 il épousa Marie-Anne Courreau. De ce mariage naquirent 11 enfants: François-Xavier, Marie, Joseph, Élisabeth, Françoise, Nicolas, Marie, Joseph, Marguerite, Cécile, Marie, Catherine et Michel-Amable.

Monseigneur Prud'homme descend de Joseph, le troisième enfant.

François Prud'homme fut officier dans la milice.

Quatrième génération — Joseph Prud'homme

Joseph Prud'homme, troisième enfant de François Prud'homme et de Marie-Anne Courreau, fut baptisé le 24 juillet 1716.

Le 4 novembre 1745, il épousa en secondes noces à la Longue-Pointe, Marie-Anne Juillet.

Blaise Juillet, était le grand-père de Marie-Anne Juillet, du diocèse d'Avignon. Du mariage de Joseph Prud'homme avec Marie-Anne Juillet, naquirent 11 enfants: Joseph, Marie-Amable, Marie-Anne, François, Michel-Amable, Marie-Joseph, Marie-Amable, Marie-Louise, Marie-Marguerite, Joseph et Félicité.

Marie-Amable épousa le 29 décembre 1753 le célèbre capitaine Louis Coulon de Villiers surnommé le grand Villiers, qui battit Washington au fort Nécessité le 3 juillet 1754 et vengea la mort de son frère Jumonville.

Trois ans après la mort de son mari, Mme de Villiers épousa le 15 septembre 1760 Michel Mongon de Garimeau seigneur de la Garde, capitaine au régiment de Berry (*Bulletin des R. H.*, 1906, p. 242).

Tanguay, dans son *Dictionnaire des familles canadiennes* ne mentionne pas le nom de François parmi les enfants de Joseph Prud'homme. C'est une omission.

De son premier mariage, Joseph Prud'homme n'eut qu'une fille. De son second mariage avec Marie-Anne Juillet il eut des enfants en 1746-1747. Vient ensuite une lacune de trois ans et puis il eut des enfants en 1750-1752, 1754, 1756, 1758. Or l'omission est entre 1747 et 1750. François Prud'

homme naquit en 1748 ou 1749. Il est plus probable que ce fut en 1748. Le lieutenant-colonel Prud'homme se rappelait que son grand-père s'appelait François et qu'il avait 11 à 12 ans en 1760, lorsque son père Joseph mourut des suites des misères endurées au siège de Québec. Donc François Prud'homme, quatrième enfant de Joseph Prud'homme et de Marie-Anne Blaise, doit prendre rang entre Marie-Anne, baptisée le 26 août 1747 et Michel-Amable baptisé le 29 septembre 1750. Il dut naître entre août 1748 et août 1749. Le contrat de mariage de François Prud'homme avec Marie-Jeanne Lecour, fille de Louis Lecour, passé le 28 janvier 1775 devant M^{re} Sanguinet, notaire public, mentionne que François Prud'homme était le fils de feu Joseph Prud'homme et de Marie-Anne Juillet. La preuve est donc complète.

Joseph Prud'homme commandait avec M. de Senezergues le centre ou la gauche de l'armée à la bataille d'Abraham dans laquelle les deux généraux Montcalm et Wolfe perdirent la vie (1759).

Garneau dit que "la gauche composée des milices du gouvernement de Montréal au nombre de 8,450 hommes était sous le commandement de MM. Prud'homme et D'Herbin. Dans *l'Histoire des grandes familles françaises du Canada*, pp. 100 et 295, l'auteur dit que le centre de l'armée était commandé par MM. Prud'homme et de Senezergues.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était à la tête de la milice de Montréal, lors de cette célèbre bataille. Pour sa belle conduite, sur les plaines d'Abraham, un fusil d'honneur lui fut donné par le Roi de France.

Ce fusil avait 6 pieds et 4 pouces de canon, avec une plaque en argent près de la garde. La monture était en noyer noir de France. La garniture en cuir était ornementée. Ce fusil devait toujours appartenir à l'ainé de la famille. Il fut volé en 1837, à la résidence de François-Michel Prud'homme qui en était le propriétaire. Ce dernier demeurait alors sur sa terre à Sainte-Philomène, comté de Chateauguay. Ce fusil tomba entre les mains des Anglais et des sauvages et la famille ne put jamais le retrouver.

Joseph Prud'homme était colonel lors de la bataille des Plaines d'Abraham.

Dans un mémoire de la Société Royale du Canada, 1926, p. 67, article "Les origines des Cèdres, par l'abbé Elie-J. Auclair," on lit ce qui suit :

"Joseph-Dominique-Émmanuel Le Moynes de Longueuil épousa le 6 mars 1770 Marie-Louise Prud'homme, veuve du chevalier Louis de Bonne de Lesdiguières (tué au siège de Québec en 1759). Elle était la fille du colonel Prud'homme, commandant de la milice de Montréal au siège de Québec, et à la bataille de Sainte Foy."

D'après une tradition de famille, Joseph Prud'homme tomba malade pendant le siège de Montréal 1760, des suites de fatigues endurées au siège de Québec, aggravées par celui de Montréal. Le 8 septembre 1760, Montréal capitula et Vaudreuil signa la reddition du pays au général Amherst. Peu de temps après, Joseph Prud'homme dut prendre le lit et dans les premiers jours de novembre, il tomba à l'agonie. Son fils François, qui avait alors 11 à 12 ans, s'en alla quérir un médecin. Il partit de la terre paternelle à Saint-Laurent et se rendit à Montréal, en courant pendant une partie du trajet.

Les sentinelles anglaises, qui interceptaient partout, l'entrée et la sortie de Montréal, l'arrêtaient et le menaient de poste en poste, jusqu'à la ville. De retour, François perdit connaissance et fut frappé de pleurésie. Son père, Joseph Prud'homme, mourut sur ces entrefaites. Comme François était très faible, on lui cacha pendant quelques jours la mort de son père. Joseph Prud'homme mourut le 12 novembre 1760 à Saint-Laurent, près de Montréal.

Cinquième génération — François Prud'homme.

François Prud'homme, fils de Joseph Prud'homme et de Marie-Anne Juillet, naquit entre août 1748 et 1749. Il épousa Marie-Jeanne Lecour, le 28 janvier 1775. De ce mariage naquit François-Michel, ancêtre de Mgr Prud'homme.

François Prud'homme, lors de l'invasion américaine en 1774, se battit en bas du village de La Prairie en face de Montréal. Cet endroit porte encore le nom de

“ Bataille. ” C'est une concession. Il était lieutenant dans la milice. Il mourut sur sa terre à Saint-Laurent à l'âge d'environ 74 ans.

Marie-Anne Juillet était la petite fille de Blaise Juillet, un des héros de 1660. Blaise Juillet dit Avignon était originaire de Saint-Agricole, diocèse d'Avignon. Il possédait une terre dans Maisonneuve, le 13 janvier 1648. La concession est en date du 17 novembre 1650. En février 1661, Marie-Anne Juillet épousa, probablement à Trois-Rivières, Antoine de Liercourt. Blaise Juillet était le seul compagnon de Dollard Desormeaux qui eut femme et enfant. Il se noya à l'île Saint-Paul le 19 avril 1660 (*Bulletin des R. H.*, mars 1927, p. 180-181). Mgr Prud'homme est donc apparenté à Blaise Juillet, l'un des braves compagnons de Dollard.

Sixième génération — François Michel Prud'homme

François-Michel Prud'homme, fils de François Prud'homme et de Marie-Jeanne Lecour, naquit vers 1789 à Saint-Laurent. Son contrat de mariage est en date du 24 janvier 1809 et est passé devant les notaires Sarault et Chaboillez.

Il épousa Marguerite Giroux, fille d'André Giroux, de Saint-Laurent, et d'Amable Trottier, de Sainte-Geneviève. De ce mariage naquit Jean-Marie Prud'homme, le 9 janvier 1822 à Saint-Laurent.

François-Michel Prud'homme eut sept enfants :

Marie-Émilie qui épousa Pierre Rochon.

2. François, qui épousa Antoinette Quesnel, eut plusieurs enfants et mourut à Thurso, sur la rivière Ottawa.

3. André Prud'homme, né en janvier 1811, décédé à Montréal en 1889. Il n'a laissé qu'un enfant du nom de François qui se maria et n'eut pas d'enfant.

4. Marie-Marguerite décédée fille, à l'âge de 45 ans.

5. Antoine-Cyriac, décédé à Sainte-Philomène en 1876 à l'âge de 61 ans. Il avait épousé Marguerite Reid et a laissé plusieurs enfants.

6. Julie-Geneviève, qui épousa Joseph Quesnel, demeura plusieurs années au village de Châteauguay et vint ensuite résider à Montréal où elle mourut. Elle a laissé plusieurs enfants. L'une de ses filles devint supérieure générale d'une communauté à New-York.

7. Jean-Marie Prud'homme — François Prud'homme eut de plus 5 autres enfants qui moururent en bas âge.

Il demeura tout d'abord à Saint-Laurent. Vers 1827, il acheta une terre à Sainte-Philomène et vint y demeurer. Il mourut à Sainte-Philomène en mai 1859 à l'âge de 70 ans. De 1811 à 1813, il fit partie de la milice et prit part à l'engagement de la Pointe-aux-Érables, près de Cornwall, province d'Ontario.

Il avait le grade d'enseigne (cad. 2^e lieutenant). Son capitaine était M. St-Georges.

Il demeura 3 ans dans la milice active et 20 ans dans la milice sédentaire. Quand il mourut il était major. Sa piété était vraiment exemplaire. Il était très à l'aise et passait ses jours à prier et à faire le catéchisme aux enfants. Comme major un mai avait été planté sur sa terre située à environ 3 milles de l'église. Pendant le mois de Marie, les fidèles se réunissaient après le souper au pied de la croix et ce vénérable vieillard récitait le chapelet et chantait des cantiques en l'honneur de la Sainte Vierge. A sa mort, le curé monta en chaire et fit son éloge funèbre.

Septième génération — Jean-Marie Prud'homme

Il était fils de Michel Prud'homme et de Marguerite Giroux. Il naquit à Saint-Laurent le 9 janvier 1882. Il était le grand-père de Mgr Phud'homme. Il épousa en premières noces Marguerite Damours, fille de Louis Damours dit Potvin et de Charlotte Paquin, le 17 juin 1851.

Marguerite Damours était née le 11 novembre 1829 à Sainte-Philomène, comté de Châteauguay. Elle mourut du typhus à Saint-Rémi le 29 novembre 1854 et fut inhumée dans la crypte sous la sacristie de l'église de Sainte-Philomène. De ce mariage sont nés, Jean-Marie,

Philorôme, le 8 avril 1852 à Sainte-Philomène, et Louis-Arthur Prud'homme, le 21 novembre 1853 à Saint-Urbain, comté de Châteauguay, et baptisé le lendemain par M. Urgel Archambault, curé de Saint-Urbain.

Jean-Marie Prud'homme entra au collège de Montréal, à l'âge de 10 ans. Après avoir terminé sa classe de versification, il souffrit d'une maladie des poumons et dut se mettre au repos. Il alla passer quelques mois chez son oncle, M. Giroux, curé de l'île Jésus, puis retourna chez son père où il s'occupa des travaux de la ferme. Après que sa santé fut rétablie, il s'enrôla dans le 37^e escadron de cavalerie régulière et servit dans ce corps, deux ans et six mois. Il fut successivement stationné à Montréal, Chambly et Halifax. L'uniforme était jaune avec galons et poignets dorés, et pantalon bleu. Chaque cavalier portait un long sabre, 2 pistolets et une carabine et recevait \$20.00 par mois de salaire. L'escadron comprenait 45 hommes dont 11 étaient canadiens français. Ce corps avait été recruté en Canada et était sous les ordres du capitaine Filgate. Un jour en montant à cheval, son cheval se cabra et lui enfonça un crampon de son fer dans le pied et le traversa de part en part. Quelques mois après cet accident, il reçut sa décharge. Il se livra alors au commerce et se rendit à la Havane afin d'établir une maison de gros des produits de l'île de Cuba. Il amassa bientôt une fortune considérable. Quelques années plus tard, il subit des pertes sérieuses dans le commerce du grain. Il accepta alors une position du gouvernement de Québec qu'il occupa jusqu'à la limite d'âge. Il se retira alors à Beauharnois et puis à Montréal.

Il épousa, en secondes noces, Salomé Picard au mois de novembre 1863. De ce mariage naquirent : Marie Prud'homme, le 31 d'octobre 1864. Décédée. Joseph-François Prud'homme né le 3 août 1866. Il vint s'établir au Manitoba et occupa diverses positions importantes dans le gouvernement. Nommé secrétaire de la Commission des Métis, il se rendit jusqu'au lac Arthabaska. De retour, il spécula sur les immeubles, et en peu d'années acquit plus qu'une honnête aisance. Il épousa le 12

février 1901 Elmire Chrland, veuve de l'honorable juge Charland. Il mourut à St-Boniface le 2 juillet 1910.

Olier Ernest Prud'homme, né le 23 avril 1868, devint artiste, dessinateur. Il remporta plusieurs premiers prix dans les concours de dessin pour Ontario. Il fut nommé dessinateur du musée géologique, il y a nombre d'années.

Joséphine, née le 2 janvier 1870 qui épousa Louis-P. Beaudoin, de Montréal.

Madame Prud'homme (née Salomé Picard) mourut le 4 février 1914.

L'aîné de la famille (Philorôme) après ses études classiques au collège de Montréal, entra au grand Séminaire. L'état de sa santé l'obligea de quitter le séminaire. Il se livra alors à l'étude du droit, fut admis notaire et pratiqua pendant quelques années dans la province de Québec. Il prit ensuite la route de l'Ouest où il demeura pendant 10 ans (1882-1892). Il fut nommé à Winnipeg, greffier en Chambre de la Cour du Banc du Roi. Les grands froids d'hiver de Manitoba ébranlèrent sa santé et il retourna pratiquer comme notaire dans la province de Québec. Il mourut à Montréal le 8 avril 1899.

Jean-Marie Prud'homme organisa deux bataillons : le 64^e Voltigeurs de Beauharnois et le 76^e Voltigeurs de Châteauguay. Après avoir obtenu successivement les grades de lieutenant, capitaine et major, il fut promu lieutenant-colonel le 2 juillet 1875. Il reçut à cette occasion un sabre d'honneur que lui présentèrent les officiers du 64^e bataillon. Il décéda à Montréal le 23 mai 1899.

Voici ce que le *Manitoba*, le 31 mai 1899, écrivait au sujet du défunt :

“ Il y a quelques jours mourait à Ottawa, le lieutenant-colonel J.-M. Prud'homme, père de son Honneur le Juge Prud'homme et de M. J.-E. Prud'homme, de cette ville. Pendant 30 ans le regretté défunt s'est occupé des affaires militaires du Canada. C'est lui qui organisa le 64^e et le 76^e bataillon. Il commanda le premier pendant au delà de 12 ans. A l'époque des troubles suscités par les Fénians, le bataillon reçut l'ordre de marcher et la

conduite de son chef en cette circonstance lui valut les félicitations et les remerciements du Prince Arthur et du lieutenant général Bagot. En 1891, feu le colonel Prud'homme fit un voyage au Manitoba, pour visiter ses 3 fils établis au milieu de nous et dont l'un M. P. Prud'homme vient de mourir à Longueuil, P. Q. Nous prions M. le Juge et la famille d'agréer l'expression de nos vives sympathies dans leur deuil."

Huitième génération — Louis Arthur Prud'homme.

Le père de Mgr Prud'homme naquit à Saint-Urbain le 21 novembre 1853 tel que déjà mentionné. Il fit ses études classiques au collège de Montréal et entra à l'école militaire le 16 décembre 1873. Il en sortit avec un certificat de seconde classe et le grade de lieutenant. Le 20 février 1874, il obtenait un certificat de première classe. Il se livra à l'étude du droit. Le 11 janvier 1879, il fut admis au barreau de la province de Québec. Entre temps il avait pris une part active aux élections de 1878 et publié plusieurs articles dans *l'Opinion Publique*.

Après avoir pratiqué le droit à Beauharnois de janvier 1879 à mai 1880, il partit pour le Manitoba en société avec l'honorable Joseph Royal, député aux Communes pour Provencher. Il arriva à Saint-Boniface le 29 mai 1880 et pratiqua avec l'honorable M. Royal jusqu'à sa promotion au banc judiciaire.

Le 26 octobre 1880, il épousa Appolline-Célanire Hénault, fille de Henri-B. Hénault et d'Eléonore Labarre.

Nommé membre du bureau d'éducation le 17 décembre 1881, élu membre du conseil municipal de Saint-Boniface le 3 janvier 1882, élu député à la législature de Manitoba le 20 juillet 1882, et en janvier 1884 pour le comté de Lavérendrye, il fut chargé de proposer la réponse au discours du trône. Il fut nommé juge de la Cour de comté le 30 juillet 1885, et juge de la Cour de Succession (Surrogate Court) le 27 mars 1908. Il fut élu membre de la Société Royale du Canada en mai 1903 et devint président de la Section Française en mai 1921.

Il fit un voyage en Terre Sainte avec sa femme en

1905 et 1906. Il fut nommé membre d'une Commission Royale au sujet des terres de la Réserve de Piguis avec les honorables Juges Locke et Myers. A la demande de ces deux derniers, il prépara le rapport (100 pages en anglais) qui fut transmis à Ottawa et détermina le règlement de cette question fort complexe.

En 1916, il fut nommé par ses compatriotes délégué extraordinaire auprès du Saint-Siège, lors de la division de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Il a publié un nombre considérable de travaux historiques sur l'Ouest Canadien entre autres la vie de la Vérendrye (en anglais), des monographies de Monseigneur Ritchot, MM. Fillion, Giroux, curés fondateurs, etc.

Le plus grand nombre de ses écrits ont été publiés dans la *Revue Canadienne* et les mémoires de la Société Royale du Canada.

Du mariage de l'honorable juge Prud'homme avec Apolline-C. Hénauld sont nés : —

1. Marie-Anne-Apolline-Éléonore le 26 septembre 1881 ; décédée le 4 décembre 1897.

2. Mgr Joseph-Henri-Jean-Marie, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon. Il naquit le 9 septembre 1882, baptisé le jour suivant, confirmé par Mgr Taché le 17 juin 1892. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Boniface, sous la direction des RR. PP. Jésuites, où il remporta la bourse de Grec dans ses années de belles-lettres et de rhétorique. Au mois de septembre 1899, il entra au Séminaire de Philosophie chez les Messieurs de Saint-Sulpice et suivit ensuite les cours de théologie au Grand Séminaire de Montréal. Il reçut le sous-diaconat de Mgr Bruchési le 28 mai 1904 dans la cathédrale de Montréal.

Mgr Langevin l'ordonna diacre le 4 octobre 1904 et prêtre le 9 octobre 1904. Il n'avait alors que 22 ans et un mois. Il partit aussitôt pour le Collège Canadien à Rome où il passa 4 ans. Il retourna à Saint-Boniface au mois d'août 1908 après avoir obtenu ses degrés de docteur en théologie et en droit canon.

Mgr Langevin le nomma subséquemment secrétaire et chancelier. Entre temps il s'initia au ministère dans

les paroisses de l'Immaculée Conception, Portage-La-Prairie, Sainte-Rose et dans les missions anglaises et allemandes de Gretna et Morden.

Au consistoire tenu le 16 juin 1921, Sa Sainteté Benoît XV le nomma évêque de Prince-Albert et Saskatoon. Il fut consacré dans la cathédrale de Saint-Boniface le 28 octobre 1921 par son Excellence Mgr Pietro Di Maria, délégué apostolique au Canada. Il est le premier évêque né dans l'Ouest Canadien.

3. Marie-Louise-Catherine-Hedwidge née le 25 novembre 1883, épousa le 15 septembre 1908 Antonio Béliveau, fils de Hormisdas Béliveau et d'Ernestine Guilbault, et neveu de Mgr A. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface; décédée le 27 novembre 1911.

4. Eléonore-Agnès-Marie-Antoinette, née le 25 janvier 1885, mariée le 3 octobre 1911 à Edwin-H. Sumner; devenue veuve le 24 décembre 1925.

5. Apolline-Aurélie-Joséphine-Marguerite, née le 14 juin 1888, mariée le 22 mai 1918 à Louis-P. Roy, avocat. L'honorable Louis-Philippe Roy fut nommé juge de la Cour de Comté et de la Cour de Succession (Surrogate) le 23 janvier 1925 en remplacement de son beau-père l'honorable juge Prud'homme.

6. Flavie-Juliana-Joséphine-Marie, née le 16 août 1890, mariée à Thomas-F. Ennis, le 11 juin 1912.

7. Arthur-Joseph-Alexandre, né le 9 juillet 1894, admis au barreau de Manitoba le 9 juin 1919, reçut le degré de L. L. B. de l'Université de Manitoba, épousa le 17 août 1920 Marie-Anne Béliveau, fille d'Hormisdas Béliveau et d'Ernestine Guilbault, et nièce de Mgr A. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface.

8. Marie-Louise-Marguerite-Jeanne, née le 23 juin 1896.

9. Paula-Anna-Jeanne-Marie-Eléonore, née le 18 février 1898; décédée le 2 juillet 1899.

10. Paul-Adélarde-Joseph, né le 20 août 1899; décédé le 19 octobre 1899.

Mgr J.-H. Prud'homme appartient donc à la neuvième génération depuis son premier ancêtre établi au Canada.

G. H. B.

LETTRE DU MINISTRE A L'INTENDANT
BÉGON (3 JUILLET 1713)

(Suite et fin)

Sa Majesté a bien voulu accorder pour cette dépense la somme de 30 M. livres que vous avés demandé il en a esté employé 15000 l. sur l'état des charges de cette année et 15000 l. sur l'état de la Marine je suis persuadé qu'il y aura du revenant bon sur cette somme parce que les 15 M. l. du domaine étant payés en lettres de change sur le fermier il est certain que l'adjudication des ouvrages se fera à meilleur marché que si on payait le tout en monnaye de carte, c'est ce qui doit attirer toute votre attention pour le faire au meilleur prix et avec plus d'économie qui sera possible. vous aurés soin de m'envoyer le plan et l'état de la dépense.

Vous trouverez cy joint un placet des offers. de la prevosté de Montreal par lequel ils se plaignent qu'on a fait ôter le banc qu'ils avaient à l'église de cette ville j'ignore par quels ordres ce banc a esté ôté mais il ne me paraist pas qu'on ait eu de bonnes raisons pour le faire je vous prie de les examiner à fonds et de m'en rendre compte avec votre avis, je suis bien aise de vous faire observer que la suppression de ce banc pourrait avillir le caractère des offers. de justice qu'il faut toujours maintenir sans cependt. leur donner une trop grande autorité.

Le Sr Pinau, chargé du recouvrement des effets de l'ancienne compie. de la colonie, m'écrit que parmy les papiers qui luy ont été remis il a trouvé copie de deux états contenant ce qui restait deub à cette compagnie que le Sr de Lestaigne, teneur de livres, avait remis au Sr Duplessis pour en faire le recouvrement dont il n'a peu faire rendre aucun compte à ce dernier je vous prie d'examiner cette affre. et d'obliger le Sr Duplessis de rendre compte de ce recouvrement.

Le Sr Robert, garde magasin à Montréal, m'a demandé un brevet d'écrivain pour son fils que je ne puis point luy accorder parce que l'intention de Sa Maté. n'est point dauger. les depenses en aucune manière. mais

comme ce garde magasin sert depuis longtemps avec beaucoup de probité et de zèle et qu'on m'a dit que son fils est sage et appliqué je vous prie de l'employer par préférence aux écritures du magasin ou aux autres ouvrages qu'il y aura à faire.

Le Sr la Durantaye a demandé de luy acorder le droit d'eschange sur les terres qu'il possède en Canada comme il n'explique pas en quoy consistent ces droits ny les raisons qu'il peut avoir pour espérer d'obtenir cette grâce je n'ay point jugé à propos d'en rendre compte au Roy je vous prie d'examiner sa demande et de m'en envoyer un mémoire avec votre avis.

J'ay examiné ce que vous m'avez escrit au sujet des deux jugts. rendus par le Conseil de M. l'amiral dont copies étaient joints à votre lettre du 8 nobre. derer. un de ces jugemt. est fondé sur le Règlement de 1695 auquel il est nécessaire que l'on se conforme à Québec on ne peut rien à présent changer sur ce sujet mais je vais faire travailler à un règlement concernant les prises qui seront amenés dans les colonies et j'auray attention d'y procurer aux armateurs toutes les facilités et la seureté qui sera possible.

L'autre jugement regarde la prise qui a esté faite par 37 Sauvages Mikemacs et trois Français, je conviens que cette prise n'était sujette à aucun droit ayant été faite sans commission mais vous conviendrés aussi par la même raison elle était sujette à confiscation on a réservé dans cette prise par le jugement de l'amirauté de Québec le Xeme. à M. l'amiral sur la part seulement des 3 Français et celle des 37 Sauvages en a esté exempté ce n'est pas ce qu'on a fait en cette occasion par raport au fonds qui a esté trouvé mauvais ce n'est que par raport à la forme M. l'amiral voulant bien faire remise de son Xeme. aux 37 Sauvages suivant le brevet que vous trouverés cy joint il fera même remise à l'avenir en pareil cas cependt. vous n'avez qu'à faire enregistrer ces deux juge. et le Brevet à l'admté.

La supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec a demandé le droit d'amortissement de la terre de l'isle aux Oyes qu'elle veut aquerir pour sa communauté.

Sa Maté. désire d'être informée auparavant en quoy consiste ce droit et sçavoir les raisons que cette supérieure a de vouloir faire une pareille acquisition prenée la peine de me le mander avec votre avis afin que je puisse en rendre compte à Sa Maté.

Je ne puis trop vous recommander de travailler à procurer la comodité publique par raport aux chemins je sçay qu'il en a esté fait aux environs de Québec qui sont très utiles il est nécessaire que vous teniés la main qu'ils soient bien entretenus et que vous procuriés la même comodité po' l'isle de Montréal il faudra même avec le temps en faire des chemins de seigneurie en seigrie. afin qu'elles puisst. se communiquer les unes avec les autres et que par ce moyen on puisse aller de Québec à Montréal par les terres je dois vous faire observer que tous ces chemins doivent être faits et entretenus par corvées des habitans et à leurs depens.

J'ay été bien aise d'apprendre que Made Begon soit en bonne santé je vous prié de luy faire bien des amitiés de ma part.

La de. La Forest ayant p'nté de nouveaux mémoires au Roy, Sa Maté. a bien voulu les faire encore examiner et l'affaire ayant été raportée au conseil Sa Majté. luy a fait deffendre d'en donner à l'avenir et luy a imposé silence. Elle s'en retourne en Canada ; c'est un esprit dangereux contre lequel vous devés être en garde (1).

QUESTION

En 1716, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre que l'église paroissiale des Trois-Rivières était la seule du Canada dont le roi était patron, et il en profitait pour demander en faveur de cette église la continuation d'une gratification de 500 livres. Pouvez-vous me dire quand et pourquoi l'église des Trois-Rivières avait été placée sous le patronage du roi?

T. R.

(1) Archives du Canada.

REPOSE

Charles Pauchet Saint-André (XXXIV, p. 64). —
Voici deux pièces qui aideront peut-être à identifier
Charles Pauchet Saint-André :

“Aujourd’huy vingt six mars avant midy mil sept
cent cent soixante quatre, est comparu par devant les
Notaires Royaux à Québec soussigné Mr Charles Pau-
chet Saint-André, lieutenant des volontaires Canadiens,
de présent en cette ville, lequel a déposé entre les mains
de Saillant, l’un des dits notaires soussignés, un paquet
de papier cachetté de son cachet ordinaire sur l’envelop-
pe duquel il est écrit de sa main ces mots testament olo-
graphe de Pauchet Saint-André signé et paraphé de lui
et a requis le d. Saillant de vouloir l’insérer et le mettre
au rang de ses minutes de ce jour et de l’y conserver
pour y avoir recours quand bon lui semblera et après sa
mort être délivré à ses héritiers ou à qui il appartiendra
les expéditions et extraits nécessaires, dont acte a lui
octroyé. Ecrit et passé à Québec en l’étude les dits jour
et an que dessus et signé lecture faite.

“ Pour acte de dépôt de mon testament olographe.

Pauchet St. André
Saillant

“ Au Nom du père, du fils & du St. esprit.

“ Je recommande mon Ame à Dieu.

“ Je donne & lègue à Anthonine Mainville le montant
des depends que le Sr Vauloger doit me payer auxquel-
les il a été condamné par Arret du parlemt. de Bordeaux
du 16 ou 17 may 1763. En outre je legue à la même An-
thonine Mainville cinq cents livres tournois à prendre
sur mes biens paternels. Et pour exécuter mon présent
testamt. olographe, je prie Mr Darbins, Me. chirurgien,
de vouloir bien s’en charger. Fait à Québec le vingt trois
mars mil sept cent soixante quatre.

Pauchet St. André ”

LA COMPLAINTÉ DU MEUNIER FRÉCHETTE

Jacques Fréchette était meunier du moulin seigneurial de Notre-Dame des Anges, à Charlesbourg. La complainte de Fréchette que nous donnons ici a déjà été publiée mais elle est peu connue. Cette complainte ou légende vient certainement de France. Il serait curieux de retracer l'original français afin de voir les transformations qu'elle a subies ici :

C'était un petit pauvre
Qui d'aumônes vivait,
Il s'en va chez un riche :
Donne-moi la charité,
Donne-moi un croustillon,
Comme tu donnes à ton chien.
Mon chien me rend service
Mais toi tu me rends pas.
Au bout de trois jours,
Le petit pauvre est mort,
S'en va trouver saint Pierre
Ouvre-moi le Paradis.
Saint Pierre demande à saint Jacques,
Qu'il y est aussi dedans :
O sers le petit pauvre
Qui d'aumônes vivait.
Entrez, mon petit pauvre,
Les portes en sont ouvertes
Depuis hier au midi.
Au bout de six jours,
Le mauvais riche est mort,
S'en va trouver saint Pierre :
Ouvre-moi le Paradis.
Saint Pierre demande à saint Jacques,
Qu'il y est aussi dedans :
Sers le mauvais riche,
Qui l'aumône a refusé.
As-tu chauffé les pauvres,
As-tu vêtu les nus,
As-tu donné l'aumône

En l'honneur de Jésus ?
Je n'ai point chauffé les pauvres,
Je n'ai point vêtu les nus,
Je n'ai point donné l'aumône
En l'honneur de Jésus.
Si Dieu me fait l'honneur
De retourner d'où je viens,
Je chaufferai les pauvres,
Je vêtirai les nus,
Je donnerai l'aumône
En l'honneur de Jésus.
Toute feuille qui tombe de l'arbre
Ne reverdira jamais,
Aussi toi, la pauvre âme,
Dans les enfers ira.

De quelle partie de la France nous est venue cette belle complainte ? Quelle était son texte primitif ? La parole est à nos amis de la vieille France.

LES DISPARUS

Mgr Edward Murray — Né à Québec le 27 mars 1843, du mariage de Hugh Murray, marchand, et de Henrietta Horan. Il commença ses études au séminaire de Québec et les termina au collège de Kingston. Son oncle, M. l'abbé Edward-John Horan, ancien principal de l'École normale Laval, avait été nommé évêque de Kingston, le 8 janvier 1858. C'est lui qui attacha ce jeune homme de talent à son diocèse. Ordonné prêtre en 1865, M. Murray exerça le ministère pendant quelque temps dans la ville de Kingston, puis, il accepta la cure de Cobourg, aujourd'hui dans le diocèse de Peterborough. Il devait garder ce poste important pendant quarante-sept ans. En 1913, M. Murray avait été élevé à la prélature romaine et, au mois de décembre 1916, ses paroissiens célébraient par de belles fêtes le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Mgr Murray décéda à Cobourg le 28 mars 1926.

L'ANCÊTRE MATHURIN GAGNON

La matière ne nous a pas fait défaut pour la rédaction de cet article, car nous disposons du volume manuscrit dont M. Charles Gagnon, du "Bureau d'évaluations générales" de Québec, a hérité de son père, l'érudit bibliophile Philéas Gagnon, lequel a fait une savante monographie de sa famille (1). Puis M. Gustave Gagnon, ancien organiste de la basilique, à Québec, nous a fait don d'une brochurette sur sa propre famille, due à la plume experte de son frère Ernest Gagnon. A son tour, M. l'abbé Placide Gagnon, sachant que nous désirions retracer la lignée de l'un de ses frères, un héros dans les voies de la perfection religieuse, s'est plu à seconder nos efforts et nous a passé une généalogie complète de la famille de son cousin, M. l'abbé Clément Gagnon, vicaire à la cathédrale d'Ottawa. Telles furent les sources principales de nos informations ; elles nous ont permis de faire un choix de nature à rendre notre article intéressant, croyons-nous, quoique succinct.

Le Perche, ancien pays de France, situé au sud de la Normandie et à l'ouest de l'Île-de-France, a formé, en 1790, les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. "Plateau calcaire, humide, boisé, le Perche est surtout célèbre par l'élevage de chevaux." Cette région ne comprend aucune ville dépassant 20,000 habitants. La principale est Alençon, chef-lieu du département de l'Orne, renommée pour ses dentelles dites point d'Alençon. Citons encore la ville de Sées ou Séez, siège d'un évêché.

Tourouvre, chef-lieu de canton, est "un charmant petit bourg pittoresquement situé au flanc d'un monticule," à 12 kilom. nord-est de Mortagne, ancienne capitale du Perche (Voir la carte du départ. de l'Orne, dans le *Petit Larousse Illustré*). Or, c'est de Tourouvre que "partirent ensemble, pour la Nouvelle-France, vers 1635, trois frères Gagnon, et vraisemblablement avec eux leur cou-

(1) Les premiers chapitres de cette monographie ont été publiés dans le *Bulletin des Recherches Historiques* en septembre, octobre et novembre 1911.

sin Robert, de la Ventrouze (1).” Ils se nommaient Jean, Pierre et Mathurin et étaient fils de Pierre Gagnon et de Renée Roger. Cette dernière vint au pays après la mort de son mari : on la voit assister à la lecture du contrat de mariage de Mathurin, son fils aîné, puis elle retourna en France pour y mourir.

Qui détermina les trois frères Gagnon à s'établir dans la Nouvelle-France ? Ce fut vraisemblablement le grand promoteur de l'émigration percheronne, Robert Giffard, médecin et seigneur de Beauport. Peut-être aussi “ furent-ils embauchés par leur soeur Marguerite, femme d'Eloi Tavernier, dont le mariage eut lieu en l'église de la Ventrouze, le 3 février 1624, et qui paraît être venue ici avant ses frères.”

A la fin du premier volume de Tanguay, la carte que Jean Bourdon dressa “ depuis Kebec jusque au Cap de Tourmente, 1641,” nous représente les trois frères Gagnon dans le voisinage l'un de l'autre, et près de la rivière aux Chiens qui sépare Château-Richer de Sainte-Anne, paroisse voisine. Néanmoins ils ne demeurèrent définitivement à la côte de Beaupré que vers 1650. Jusque là “ ils paraissent y vivre l'été ; mais l'hiver on les retrouve à Québec, où ils sont souvent qualifiés de bourgeois et habitants de Québec, dans les documents de l'époque.”

Les frères Gagnon vivent dans une étroite union. “ Ils achètent, construisent et vendent toujours en société.” Ils possèdent, à la basse ville de Québec, une maison qui leur sert de magasin. Cette maison est voisine du “ Magasin neuf ” sur le terrain où l'on construit plus tard l'église qui deviendra Notre-Dame des Victoires.

Mathurin Gagnon était l'aîné des trois frères. “ On le voit occuper en tout la première place quand il s'agit d'affaires de quelque importance. Il est le seul qui sache écrire ; ses frères ne savent pas signer leur nom.” A l'automne de 1642, il passe en France pour approvisionner le magasin de Québec ; et peut-être aussi pour y ré-

(2) *Tourouvre et ses souvenirs*, par M. l'abbé Dumaine, vicaire général de Sées. Lire également le chapitre fort intéressant sur Tourouvre, de M. Ernest Bilodeau, dans *Un Canadien Errant*, vingt-cinquième lettre.

gler quelques affaires de famille et amener au pays leur mère qui ne paraît pas y être arrivée plus tôt.

L'un des traits caractéristiques des trois frères Gagnon est l'esprit profondément religieux qu'ils léguèrent à leur famille. L'auteur des *Feuilles volantes* se plaît à nous rappeler que son aïeul, le notaire Antoine Gagnon, continua toute sa vie, au sortir du petit Séminaire de Québec, à dire chaque jour l'office de la très Sainte Vierge. C'est par plusieurs centaines que l'on compte les prêtres, religieux et religieuses parmi les descendants des familles fondées par les frères Gagnon.

Les Percherons paraissent aussi avoir hérité d'une particulière dévotion à l'aïeule de Notre-Seigneur ; car au célèbre " Carrefour de Sainte-Anne ", situé en partie sur la paroisse de Tourouvre et en partie sur celle de la Ventrouse, une modeste chapelle de Sainte-Anne, fort renommée au XVIIe et au XVIIIe siècle, était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Il est donc à présumer que les émigrants de Tourouvre allèrent se recommander à la grande thaumaturge et se mettre sous sa protection avant leur départ pour la Nouvelle-France. Aussi quelle joie ne durent-ils pas éprouver lorsque, dès 1658, une première chapelle fut dédiée à la bonne sainte Anne sur la côte de Beaupré.

Les familles des trois frères Gagnon et de leur cousin Robert, se sont multipliées de façon vraiment étonnante. " Des trois frères Gagnon, établis au Château-Richer, dit Benjamin Sulte, sont sorties d'innombrables familles, répandues dans tous les lieux où l'on rencontre des Canadiens. " Selon l'abbé Casgrain, il y avait, à la Rivière-Ouelle, en 1878, trois cent soixante-trois Gagnon appartenant à cinquante familles (1). L'ouvrage déjà cité *Tourouvre et ses souvenirs* termine ainsi ce qu'il dit sur le compte des Gagnon de notre pays. " Les Gagnon du Canada augmentent toujours ; et chez nous la population diminue d'année en année, en sorte que l'on peut prévoir le temps où les Gagnon compteront, dans l'Amérique du Nord, plus de descendants que le

(1) Une paroisse canadienne au XVIIe siècle, p. 153.

département de l'Orne ne comptera de population totale."

Nous avons fait connaître ce qui concerne, en général, les trois frères Gagnon ; voyons ce qui a trait particulièrement à Mathurin. Quoique l'aîné des trois frères, Mathurin Gagnon fut celui qui se maria le dernier. Il épousa, le 30 septembre 1647, à l'âge de 41 ans, Françoise Goudeau, qui n'en avait que 13. La bénédiction nuptiale fut donnée en la maison même de Mathurin, au Château-Richer, par messire Lesueur de Saint-Sauveur. A propos de ce mariage, l'abbé Auguste Gosselin s'écrie poétiquement :

"Quelle belle fête de famille ! Quel rêve délicieux, devenu une réalité, que cette réunion de quelques Français de la vieille France célébrant une noce dans les forêts du nouveau monde ! C'était à la fin de septembre. Ceux qui ont visité notre pays à cette époque de l'année savent de quelles merveilleuses couleurs se revêtent alors nos forêts d'érables, de hêtres et de bouleaux. Atteintes par les premières gelées de l'automne, elles se dépouillent de leur vert manteau, et prennent une parure soyeuse, riche et brillante : leur feuillage devient orange, rose, rouge avec les nuances les plus diverses. M. Le Sueur dut admirer souvent le spectacle enchanteur de ces belles forêts qui ornaient alors les collines de l'île d'Orléans et les falaises de la côte de Beaupré (1)."

Les frères Gagnon occupent chacun une terre au Château-Richer, depuis 1640 ; mais ils ne se font délivrer des titres de concession qu'en 1650. Celle de Mathurin porte la date du 15 août 1650 : sa terre a six arpents de front sur une lieue et demie de profondeur. Elle fut morcelée par la suite, lors de l'établissement des enfants. La partie réservée par l'ancêtre Mathurin Gagnon, un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur, a été occupée de père en fils jusqu'à 1908. Aussi le détenteur d'alors, M. Pierre Gagnon, a-t-il reçu la médaille commémorative décernée aux familles qui avaient conservé la terre ancestrale depuis au moins deux siè-

(1) Les Normands au Canada. M. Jean Le Sueur, p. 20.

cles ; et a-t-il eu son nom inscrit au *Livre d'or de la noblesse rurale canadienne-française*. Nous sommes allés, à la fin d'octobre de l'an dernier (1927), M. l'abbé Placide Gagnon et nous, sur la terre de l'ancêtre Mathurin où l'on nous a appris que M. Pierre Gagnon, célibataire âgé, était mort quelques mois après avoir reçu la médaille commémorative ; et que forcément, la terre était passée en des mains étrangères. Depuis trois ans, c'est M. Idola Simard qui en est propriétaire.

Mathurin Gagnon fut bientôt un cultivateur à l'aise. Au recensement de 1666, il a deux domestiques à son service ; à celui de 1667, il est en possession de 12 bestiaux et de 25 arpents en valeur ; enfin au recensement de 1681, Mathurin est propriétaire de 2 fusils ; de 20 bêtes à cornes et de 45 arpents en valeur.

L'ancêtre Mathurin fut l'un des premiers marguilliers du Château-Richer.

Le dernier acte où l'on voit apparaître sa signature est le contrat de mariage de son fils Mathurin avec Charlotte Cochon (greffe Jacob, 27 octobre 1686). Il mourut le 20 avril 1690 à l'âge de 84 ans, et fut inhumé le lendemain par messire Charles-Amador Martin, curé de la paroisse. A en juger par l'inventaire de ses biens (1) fait alors qu'il avait déjà établi plusieurs de ses enfants, il fut un des principaux habitants de la côte de Beau-pré.

Des seize enfants de Mathurin Gagnon, neuf contractèrent des unions : quatre filles et cinq garçons. Au mariage de sa fille aînée, Marthe, avec Jean Doyon, assistèrent les sieurs Jean Cochon, procureur fiscal ; René Robineau, officier du régiment de Turenne, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Bécancour et baron de Port-neuf ; ainsi que noble homme Jean-Baptiste Legardeur, sieur de Repentigny. Ce Jean Doyon, époux de Marthe Gagnon, est "mort comme un saint" disent les registres du Château-Richer.

Marie-Madeleine Gagnon épousa, à Québec, le 18 novembre 1663, Jean Picard, veuf de Marie Caron. Elle

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, octobre 1911, p. 306.

fut inhumée le 12 septembre 1680 " dans la chapelle du Tiers-Ordre de St-François, joignant l'église des RR. PP. Récollets. "

Françoise Gagnon se maria à Louis Prévost le 21 février 1672. Elle mourut en 1680, et son mari se noya en mai 1686.

Marguerite Gagnon épousa, le 10 février 1686, Vital Caron, marchand bourgeois de Québec et eut une nombreuse famille.

En cette même année 1686, Mathurin Gagnon fils s'unit à Charlotte Cochon, petite-fille de Jean Cochon, ancêtre de l'honorable Joseph Cauchon, ancien lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Vincent Gagnon se maria à Anne David, fille de Jacques David dit Pontife.

La date du mariage de Jean Gagnon avec Marguerite Bochard est incertaine. En 1696, il est dans " les pays du nord " faisant partie de l'expédition de d'Iberville.

Enfin Pierre et Joseph Gagnon épousèrent les deux soeurs Hélène et Marie Cloutier, filles du charpentier Charles Cloutier et petites-filles de Zacharie Cloutier, " maître Zacharie, " comme l'appelle le *Journal des Jésuites*, " l'un des hommes les plus estimés de toute la colonie. "

Mathurin est celui des trois frères Gagnon qui eut le plus d'enfants qui ont fait souche, et dont vraisemblablement la descendance est la plus nombreuse.

1. 1647, (30 septembre) Québec. Mathurin Gagnon, Françoise Goudeau.

2. 1699, (26 janvier) Château-Richer. Joseph Gagnon, Marie-Marguerite Cloutier.

3. 1732, (24 novembre) Saint-François, I. O. Joseph Gagnon, Marie-Josephite Pépin.

4. 1762, Saint-François-du-Sud. Joseph Gagnon, Marie-Geneviève Morin.

5. 1793, Saint-François-du-Sud, Joseph Gagnon, Geneviève Boivin.

6. 1829, Saint-Gervais. Pierre Gagnon, Marguerite Audet.

7. 1861, Saint-Gervais. Joseph Gagnon, Caroline Goulet.

La famille de Joseph Gagnon et Caroline Goulet a fourni à l'Église deux prêtres, deux religieux et deux religieuses, dont voici les noms: M. l'abbé Placide Gagnon, directeur du chant grégorien dans les paroisses du diocèse de Québec. M. l'abbé Adélard Gagnon, curé de Saint-Gilbert de Portneuf. Le Frère Maxence-Vital (Eugène Gagnon), mort en odeur de sainteté, le 2 juillet 1924, à la maison-mère des Frères des Écoles Chrétiennes, Laval-des-Rapides, près Montréal. Au même endroit, décéda son frère Octave, en religion Frère Paul of Mary. Clotilde Gagnon se fit religieuse chez les Hospitalières de Saint-Augustin et reçut le nom de Soeur Sainte-Véronique. A sa mort, sa soeur Anna la remplaça et porta le même nom.

Nous pourrions poursuivre d'une dizaine de noms une semblable énumération parmi les cousins du Frère Vital. Elle est donc large la part que le Seigneur s'est réservée dans la descendance de Mathurin Gagnon.

LUCIEN SERRE

LE SIEUR DE CHACORNACLE

D'après Laffilard, le sieur de Chacornacle dont il a été question plusieurs fois dans le *Bulletin*, aurait été fait lieutenant réformé au Canada le 23 mai 1695, capitaine en Acadie le 1er février 1702 et capitaine à Plaisance le 10 mai 1705. Il aurait été tué à Plaisance en 1707.

En 1701, le gouverneur de Callières disait de M. de Chacornade (sic): "Le sieur de Chacornade natif de Picardie, âgé de 29 ans, est entré dans les cadets de Louvigny en 1690, en est sorty, en 1692, pour devenir sous-lieutenant dans le régiment d'Agenois, lieutenant dans le régiment Royal-vaisseaux en 1693 et est venu lieutenant réformé en Canada en 1694. Bon officier."

LES DANSES MIMÉES DU CANADA FRANÇAIS

La pantomime, sous une forme ou une autre, a existé dans tous les pays depuis les temps les plus reculés. Néanmoins, nous imaginons que les découvreurs et explorateurs européens furent quelque peu étonnés, en parcourant l'Amérique septentrionale, de voir plusieurs tribus d'aborigènes pratiquer diverses danses mimées, assez semblables, par le thème, à celles que connurent les peuples de l'ancien monde.

De ces danses sauvages de notre continent, les *Relations* des Jésuites ainsi que des récits de voyageurs nous ont fourni de copieuses descriptions qui nous dispensent d'en parler plus longuement.

D'ailleurs, notre intention est de vous confier que nous avons eu la curiosité de savoir si la pantomime avait forcé son entrée dans le répertoire des danses populaires du Canada français. Enquête faite, nous avons appris que nous avons au moins deux danses mimées.

La première nous a été signalée par Joseph Rousselle, natif de Saint-Denis-de-Kamouraska, et qui a vécu dans les chantiers de la baie Georgienne.

x x x

D'après M. Rousselle, dans les chantiers d'il y a quarante ans et plus, les bûcherons devaient se coucher à neuf heures du soir, du dimanche au vendredi, mais le samedi soir, ils pouvaient veiller et s'amuser. C'était la soirée de détente, celle de la réjouissance qui rompait la monotonie de la vie des *campes*.

On y improvisait de véritables tournois de force, de trucs, de chansons, de danses et de contes. Or, parmi les divertissements de l'époque, on plaçait au premier rang la "danse du barbier" une des rares pièces du genre que la tradition nous a transmise. Cette curieuse pantomime se joue à trois personnages : le barbier, le client et le violoneux qui pourraient s'appeler : le raseur, le rasé et le racler.

Comme accessoires, le barbier avait un énorme rasoir de bois taillé à la hache et au couteau, un vase quelconque, cuvette, bassin, bassine ou seau servant de plat

à barbe, enfin, un balais ou un "blanchissoir" faisait office de blaireau.

Et voyons ce qui se produisait :

Pendant que le client, serviette au cou, se tient immobile sur une chaise ou un banc et que le violoneux "zigonne" consciencieusement sa musique, le barbier va, vient, virevolte sur un pied, sur l'autre, autour du rasé, imitant sans perdre un pas, tous les mouvements, d'un professionnel à l'oeuvre. Il ne faut pas d'arrêt, c'est une condition formelle, ce qui signifie que pour réussir cette saynète agitée, il faut un danseur agile, doué d'une endurance remarquable.

L'opération terminée, le barbier constate que son client est sans connaissance. Affolé, le raseur prend le rasé dans ses bras et s'efforce de le planter debout. Pour sûr, il ne peut être frappé que d'une syncope. Mais non, l'inerte masse croule par terre.

Dansant toujours, le barbier réfléchit : son client est mort ; on l'accusera d'être la cause de son trépas ; donc il faut ensevelir le défunt et le faire disparaître. Mais l'être inanimé gît sur le dos, les bras écartés. Pour le rouler dans un linceuil, il faut lui rapprocher les bras du corps. Aussitôt pensé, aussitôt fait. Hélas ! ce geste a pour résultat de faire écarter les jambes. Autre embarras ! Puis lorsque le barbier ramène les jambes l'une près de l'autre, les bras s'étendent en croix. Le barbier est au désespoir. Finalement, par un moyen qui varie, suivant que l'on joue devant des bûcherons ou dans une veillée de famille et aussi, suivant l'inspiration comique du pseudo barbier, le rasé recouvre ses sens et la scène se termine par une gigue double de vive allure.

Cette pantomime, lorsque les compères connaissent leur affaire ne manque pas de faire rire. Nous l'avons vu exécuter par Eugène Bourgeois, de l'île Jésus, par Paul Curodeau, de la Rivière-au-Renard (Gaspésie), et par Salomon Samson, de l'Anse-au-Griffon (Gaspésie), et les spectateurs s'amusaient.

Cette farce est-elle d'origine ancienne ? Vient-elle de France ou d'ailleurs ? Nous ne pouvons dire que ceci : en 1878, nous avons vu jouer par des clowns cana-

diens français, au vélodrome de Sainte-Cunégonde, alors sis à l'angle des rues William et Napoléon (aujourd'hui Sainte-Cunégonde et Charlevoix) une bouffonnerie, non dansée, mais presque identique quant au fond. Laquelle a donné naissance à l'autre ? Nous passons la réponse au lecteur.

x x x

La danse mimée du " blanc et du sauvage ", qui doit remonter au temps héroïque de la Nouvelle-France, avait encore de la vogue il n'y a pas plus de trente ou quarante ans, dans la Gaspésie à ce que nous a assuré Salomon Samson, violoneux de l'Anse-au-Griffon. Voici en quoi elle consistait : Un Peau rouge et un Visage pâle se rencontrent inopinément. Duel. Le blanc paraît succomber et l'Indien va le scalper, mais à ce moment le blanc renaît, les ennemis deviennent amis et ils dansent.

Si quelque folkloriste a vu mieux et plus, nous l'invitons à nous en faire part.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Pascal Comte.—Né à Montréal le 27 mars 1837, il était le fils de Pierre Comte et de Sophie Tullock. Il étudia aux collèges de Montréal et Sainte-Marie, après quoi il alla s'établir à Ottawa comme ferronnier et quincaillier. Il fut l'un des jeunes membres de l'Institut Canadien qui décidèrent, en 1858, de fonder le premier journal français d'Ottawa, *le Progrès*, qui ne vécut malheureusement que six mois, faute de ressources et d'encouragement. En 1862, il abandonnait le commerce et retournait à Montréal où il se mettait à l'étude du droit. Il fut admis au barreau après avoir subi un brillant examen. Il pratiquait depuis trois ans lorsqu'il s'enrôla dans le premier contingent des Zouaves pontificaux et partit pour Rome en 1868. Après la prise de Rome, M. Comte s'engagea dans l'armée française, fit la campagne franco-prussienne et participa à plusieurs engagements. Il mourut de ses blessures, à Aix, département des Bouches-du-Rhône, le 18 janvier 1871.

F. J. A.

LE SIEUR D'HOSTA

Le sieur d'Hosta vint ici comme lieutenant de la compagnie de Subercase.

En 1690, le gouverneur Frontenac lui donnait une commission de capitaine réformé, au lieu et place du chevalier de Beaugis, repassé en France l'année précédente.

Nous voyons dans l'*Histoire du Canada* de M. de Belmont que dans l'été de 1690, un parti commandé par MM. de la Gemmeraye et d'Hosta tua dix Iroquois dans les environs de Montréal.

En août 1691, M. d'Hosta tomba dans une embuscade d'Iroquois à Laprairie et fut tué en même temps que MM. de Saint-Cirq et Descayrac.

L'acte de sépulture de M. d'Hosta est entré dans les registres de Notre-Dame de Montréal et se lit comme suit :

“ Ce jourdhuy onsiemes du mois daoust de lannée mil six cent quatre vingt onses je ptre sous signé certifie avoir enterré Mrs St Cirq capit en pied Dosta cap. reformé et Domergue lieutenant reformé tués dans le combat qui sest donné ici ledit jour avec 14 soldats et hnts tués aussi sur la place quon à pas reconnu en foy de quoy jay signé.

L. GEOFFROY ”

SAINTE-MARGUERITE-DE-BLAIRFINDIE OU L'ACADIE

Cette paroisse fut d'abord appelée la *Petite-Cadie* ou la *Nouvelle-Cadie*, parce que la plupart de ses fondateurs venaient de l'ancienne Acadie.

Sainte-Marguerite-de-Blairfindie ou L'Acadie, comme on dit plus communément de nos jours, fait partie de l'ancienne baronnie de Longueuil et de la seigneurie de Laprairie dite des Pères Jésuites. Elle est dans le comté de Saint-Jean.

L'*Histoire de L'Acadie* a été publiée en 1908 par M. l'abbé S.-A. Moreau, décédé curé de Saint-Jacques-le-Mineur.

L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER CHAGNON

Né à Verchères le 18 février 1842, du mariage de Moïse Chagnon et d'Emélie Provost, il fut ordonné prêtre par Mgr Pinsonnault le 30 janvier 1870.

Successivement vicaire à Saint-Lin-des-Laurentides, à Saint-Jacques-de-L'Achigan, à Sainte-Philomène-de-Châteauguay, à Saint-Isidore-de-Laprairie, à Saint-Michel-de-Napierville et à Sainte-Brigide-de-Montréal, il accepta, le 18 janvier 1877, la cure de Champlain, diocèse d'Ogdenburg, dans l'état de New-York.

M. Chagnon fut le fondateur et le père des conventions canadiennes aux États-Unis; ses initiatives ont fait naître également l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et plusieurs autres organisations canado-américaines.

M. Chagnon éleva dans sa paroisse de Champlain une église, un couvent et une école. Il fut aussi le promoteur du monument à Champlain, élevé à Champlain, fondateur de Québec, près de l'église de Champlain, en 1907.

M. l'abbé Chagnon décéda à Champlain le 9 octobre 1911.

L'*Union*, de Woonsocket disait de M. Chagnon, au lendemain de sa mort: "Ame fortement trempée, incapable de se plier aux intrigues, M. Chagnon ne cessa jamais de porter haut et ferme le drapeau de nos croyances et de prêcher constamment que la conservation de la langue française et des traditions nationales étaient les meilleures sauvegardes de la foi catholique chez les franco-américains."

La *Tribune*, de Woonsocket, disait pareillement: "La vie de M. l'abbé Chagnon est un livre ouvert où nous pouvons étudier nos devoirs et nos obligations tant envers le drapeau étoilé qu'envers Dieu lui-même."

On a de M. l'abbé Chagnon:

Annales religieuses et historiques de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur, vulgo de L'Achigan, depuis son origine jusqu'à nos jours, de 1772 à 1872. Montréal—1872.

Vie de M. Jean-Romuald Paré, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur. Montréal—1872.

Les Canadiens français de l'état de New-York, discours

prononcé à la convention franco-américaine d'Albany, N.-Y., le 4 août 1884—1884.

Compte-rendu de la seizième convention nationale des Canadiens français des États-Unis tenue à Rutland, Vermont, le 22 et le 23 juin 1886. Plattsburg, N.-Y.—1886.

L'instruction religieuse aux États-Unis, discours prononcé au collège de Joliette le 25 octobre 1888—1888.

La mutualité chrétienne et catholique, conférence donnée à Woodlawn, R.-I., en février 1906—1906. (Les anciens du séminaire de Joliette).

LES DISPARUS

Le R. P. Taraise-Thomas Lahaye — Né à la Chapelle Saint-Sauveur (Saône et Loire), le 2 août 1816, il entra dans l'Institut des Cleres de Saint-Viateur en 1840 et fut ordonné prêtre le 29 août 1846. Il passa au Canada en 1847, après avoir fait un stage aux États-Unis. D'abord professeur au collège de Joliette, il fut ensuite chargé de la direction du collège de Chambly. En 1856, Mgr Bourget nommait le Père Lahaye directeur de l'Institution des Sourds-Muets au Coteau-Saint-Louis et le chargeait en même temps de la desserte de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus de Montréal. Décédé dans cette paroisse le 3 mars 1861. Nous lui devons une *Grammaire anglaise*, spécialement à l'usage des jeunes Canadiens, et une *Tenue des livres*, à la portée de tout le monde. Ces deux ouvrages furent publiés à Montréal en 1857 (*Les Anciens du séminaire de Joliette*).

Robert-Auguste LeMoine — Né à Québec le 28 août 1815, du mariage de Guillaume-Henri LeMoine et de Marie Lindsay. Admis au barreau en 1839. M. LeMoine entra de bonne heure au service du gouvernement du Canada. En 1851, il était nommé assistant-greffier du Conseil législatif et greffier en chancellerie. Lors de la Confédération, M. LeMoine fut nommé assistant-greffier du Sénat, et commissaire pour recevoir le serment d'allégeance des sénateurs. Le 28 janvier 1871, M. LeMoine était promu greffier du Sénat, charge qu'il conserva jusqu'en 1886. Décédé à Aylmer le 12 juin 1888.

LA TRAITE DES PELLETERIES A LA BAIE D'HUDSON AU 17^E SIECLE

Déclaration faite par le Sr Bruneau pour raison de la traite de l'abbaye d'Hudson au Sieur chalon ageant général de Mess, les intéressés (5 août 1683).

Aujourd'huy cinquième jour d'aoust mil six cens quatre vingt trois avant midy est comparu pard-t le greffier commis de l'isle de Montréal en la nouvelle france et tesmoins, sousnés Le sieur Joseph Bruneau Petit Mar't Bourgeois des trois rivières ou il demeure ordinairement. Lequel a dit et déclaré qu'à cause de certaine societté qu'il a contractée avec les Sieurs de lachesnay Aubert, gitton de grozilliers, et def-funt le Sieur de Saurel, en datte du May de l'année dernière mil six cent quatre vingt deux pour équiper deux barques de vivres munition et marchandises à dessin d'aller faire la traite des pelletteries dans l'abbaye d'HUDSON, suivant le Conged qu'il en auroit obtenu de Monseigneur le Comte de frontenac lesquelles barques doivent fe leur retour cette année suivant les advis qu'il en a reçus, ils pourront aller des-charger leurs pelletteries dans des lieux comodes et favorables pour fruster les droits du quart de castor et dixième d'orignaux au préjudice des intéressés dans la ferme du Roi et bureau établi en ce pays sans son advis et consentmt ne prétendant en aucune manière faire ausd intéressés, pour-quoi il proteste de se soubmestre au cas qu'il soit ordonné par Nosseigneurs le général et intendant de payer les droits des pelteries qui proviendront de lad traite faite par lesd barques dans lad baye de les acquitter ainsy & conformément à ce qu'il en regleront Protestant ne vouloir en rien contre-venir aux droies prétendus supposé qu'ils soient deus dont et de ce que dessus ledit Sieur petit a donné acte au Sieur Joachim chalon ageant général desd intéretts de lad ferme pour lui servir et valoir en temps et lieu octroyé présence de Sieur françois lory et le sieur Abraham Bouat Bourgeois dud Montréal sousné avec le Sr petit et chalon et greffier commis. (Signé) chalons Petit

A. Bouat lory
Cabazie greffier commis (1).

(1) Communiqué par M. E.-Z. Massicotte, archiviste du palais de justice de Montréal.

DANS LA MEME FAMILLE

Les actes de naissance suivants valent la peine d'être connus, croyons-nous. Trois couples de jumeaux dans une même famille en moins de neuf ans, voilà qui n'est pas banal. Jean-Baptiste Dubé et Marie-Anne Racette, son épouse, firent baptiser dix-huit enfants.

“ Le vingt quatre juin mil sept cent quarante cinq, par nous prêtre soussigné, a été baptisé dans l'église paroissiale de Québec, Jean-Baptiste nay ce d. jour, du légitime mariage de Jean-Baptiste Dubé et de Marie-Anne Racet, son épouse, domiciliés en cette ville. Le parrain a été le sieur Marc Mauville, marchand forain, et la marraine demoiselle Marguerite Bailleul, qui ont signé avec nous.

Marguerite Bailleul
M. Mauville
Poulin, Ptre. ”

“ Le vingt quatre juin, mil sept cent quarante cinq, par nous prêtre soussigné, a été baptisé dans l'église paroissiale de Québec, Louis-Amable nay ce d. jour, du légitime mariage de Jean-Baptiste Dubé et de Marie-Anne Racet, son épouse, domiciliés en cette ville. Le parrain a été le sieur François Poisset, négociant en ce pays, et la marraine demoiselle Louise Maillou Petrimout, qui ont signé avec nous.

Poisset
L. Maillou Petrimout
Poulin, Ptre. ”

“ Le quinze de mars mil sept cent cinquante un, par nous prêtre soussigné a été baptisée Marie-Amable, enfant gemelle, la première venue au monde, née le même jour du mariage légitime de Jean-Baptiste Dubé, tonnelier en cette ville, et de Marie-Anne Rasset. Le parrain a été Joseph Rose dit Barthélemy, et la marraine Marie-Josephe Leclair, femme de Louis Crépeau, lesquels ont signé avec nous, le père a déclaré ne savoir écrire.

Joseph Barthélemy
Marie Joseph Leclair
Lamiq Ptre. ”

“ Le quinze de mars mil sept cent cinquante un, par nous prêtre soussigné, a été baptisé Jean-Baptiste, enfant jumeau puisné des deux, né le même jour, du mariage légitime de Jean-Baptiste Dubé, tonnelier en cette ville, et de Marie-Anne Rasset : le parrain a été François Dutarte et la marraine Marie-Joseph Du Cotton, épouse de Melot, laquelle a signé avec nous, le père et le parrain ont déclaré ne savoir écrire.

Marie Joseph de Couttaux Melot
Lamiq Ptre.”

“ Le onze janvier mil sept cent cinquante quatre, par nous vicaire soussigné, a été baptisé François, né du même jour, fils de Jean-Baptiste Dubé et de Marie-Anne Racette, son épouse légitime : le parein a été le sieur François Amelin et la maraine Delle Marie Marguerite Caron qui tous deux ont signé avec nous.

f. hamelin
Marguerite Caron

Vitall maillou

Ch. Youville Dufrost, Vic.”

“ Le onze janvier mil sept cent cinquante quatre par nous vicaire soussigné, a été baptisé Gabriel, né le même jour après François son frère, fils de Jean-Baptiste Dubé et de Marie Anne Racette, son épouse légitime. Le parein a été le sieur Gabriel Courjeole et la marraine Delle Louise du Chouquette, qui tous deux ont signé avec nous.

duchouquet maillou

Vitall maillou

G. Courrejolle

Ch. Youville Dufrost, Vic.”

QUESTION

Quel est ce sieur de La Louisière mentionné dans une lettre du gouverneur de Vaudreuil au ministre le 7 novembre 1717? D'après une lettre de M. de Vaudreuil, Pierre Haimard, qui devint un personnage assez important, fut d'abord domestique de M. de la Louisière. Celui-ci décéda à Québec le 24 février 1728.

X X X